

9798873

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 15/12/2023
Retour Préfecture : 15/12/2023



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 26 octobre 2023

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 26 octobre 2023

1 - Délégations de vote.....	5
2 - Installation de conseillers métropolitains pour les communes d'Amiens et de Saint-Sauflieu.....	5
3 - Désignation du secrétaire de séance.	6
4 - Communications du Président.....	6
5 - Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2023. Approbation.....	11
6 - Décisions du Président. Compte-rendu.	11
7 - Délégation de compétences au président. Complément.	11
8 - Désignations diverses. Remplacement de Madame Laurence DUVIVIER, commune de Saint-Sauflieu.....	12
9 - Commission consultative des services publics locaux. Désignation d'un représentant d'association locale. Modification.	12
10 - Opération Noël Solidarité. Année 2023. Gratuité des équipements sportifs et culturels pour les bénéficiaires du dispositif.....	12
11 - Amiens. Aménagement du secteur Pigeonnier. Gymnase Jean-Bouin. Désaffectation. Retrait de l'intérêt communautaire.	14
12 - Amiens. Aménagement du secteur Pigeonnier. NPNRU. Déclassement par anticipation à la désaffectation.	14
13 - Amiens. Aménagement du secteur Pigeonnier. NPNRU. Cession au profit de l'AMSOM Habitat.....	14
14 - Amiens Cluster. Quai de l'Innovation. Bail civil.	16
15 - Camon. Hortillonnages. Acquisition d'une parcelle appartenant à la SAFER Hauts-de-France.	16
16 - Cardonnette. Aménagement de la rue de Flandre. RD 247. Conventions.	17
17 - Autorisation de programme. Plan de Déplacements de l'Administration d'Amiens Métropole. PDA. Affectation des opérations d'investissement. Année 2023.	18
18 - Plan Vélo. Camon. Création d'une voie verte le long de la RD1/RD1a. Convention.....	18
19 - Aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises. Convention-type.....	28
20 - Association SYNAPSE 3i. Soutien exceptionnel à la reprise d'activité. Conventions.....	28
21 - Fonds de soutien exceptionnel aux commerçants impactés par les violences urbaines de juin 2023. Règlement. Dossier de demande d'indemnisation. Convention.....	30
22 - Nuit de l'Orientation et de l'Industrie 2023. CCI Amiens-Picardie Hauts-de-France. Convention de partenariat.	31
23 - Salon SIMI édition 2023. Présence sur le pavillon régional des Hauts-de-France. Convention.	31

24 - Participation au Salon Européen de l'Education de Paris. Partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur amiénois. Convention-type.....	32
25 - Budget Supplémentaire. Exercice 2023. Approbation.	32
26 - Admissions en non-valeur et remise gracieuse. Budget principal et budgets annexes transports, office du tourisme, crématorium, hôtel d'entreprises Ecopolis et déchets ménagers.....	35
27 - Admissions en non-valeur. Budgets annexes eau et assainissement.	36
28 - Dotations et reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants. Exercice 2023.....	36
29 - Cap Territoires. Année 2023. Convention.	36
30 - La Machinerie. Déploiement de la manufacture de proximité. Subvention d'investissement. Convention.....	37
31 - Solarisation des grandes toitures. Appel à Manifestation d'Intérêt sur les patrimoines. Désignation du développeur lauréat.	37
32 - Comédie de Picardie. Partenariat de diffusion dans les communes d'Amiens Métropole. Convention.....	38
33 - Dispositif Re[pair]s 2023/24. Subvention aux lauréats.	39
34 - Maison du théâtre. Actualisation des tarifs et des QFI pour les entrées aux spectacles et pour les inscriptions aux ateliers. Conditions d'accès d'entrée libre et gratuite pour les actions spécifiques. Tarifs de la buvette. Saison 2023-2024..	39
35 - Musées d'Amiens. Amiens Avenir Jeunes / Ecole de la deuxième chance. Convention de partenariat.	39
36 - CRR. Compagnie Le tas de sable - Ches Panses Vertes. Enseignement des Arts de la Marionnette. Années 2023-2026. Convention.	40
37 - Centre aquatique Aquapôle. Délégation de Service Public. Grille tarifaire 2023-2024.	40
38 - Pont-de-Metz. Acquisition de parcelles auprès de la SAFER Hauts-de-France dans le cadre de la protection de la ressource en eau.	41
39 - Partenariat avec ATMO Hauts-de-France. Subvention. Années 2023-2024-2025. Convention.....	42
40 - Prévention et gestion des déchets. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. Années 2021/2022.....	42
41 - Office de Tourisme et des congrès. Participation à l'appel à projets régional Destination France pour renforcer le potentiel touristique des territoires. Année 2023.	45
42 - Office de Tourisme et des Congrès. Modification du tracé des Sentiers de Grande Randonnée GR 124 et GR 800.....	45
43 - Plateforme multi-services. Avenant. Actualisation des coûts horaires environnés par catégories d'agents et ajout de la fourniture de plantes.	45
44 - Vœux. Questions orales.	46

Nombre de conseillers en exercice : 96

Quorum : 49

La séance a été présidée par Monsieur Alain GEST.

Ont assisté à la séance : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, MM. MERCUZOT, PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, M. DÈCLE, Mmes LAVALLARD, VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, MM. LORIC, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes HAMADI, CLECH, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, Mmes ROY, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mmes BOHAIN, DELAHOUSSE, VAGNIEZ, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, MM. BAÏS, DESCHAMPS, Mmes BELLINA, GIRARD, M. LAVIALLE, Mme VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, TAUFOUR, DUMEIGE, CAPRON, DEMARET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, MM. OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mme ZOUINI siège pour la commune de Sains-en-Amiénois, M. FIN, Mme FERRARO, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, Mme CRINON, MM. DARRAGON, LELEU, JEUNIAUX.

Pouvoirs de vote : Mme DELÉTRÉ (pouvoir à M. GEST), M. DE JENLIS (pouvoir à Mme FOURÉ), Mmes BOUCHEZ (pouvoir à M. DUFLOT), DEVAUX (pouvoir à Mme CLECH), GALLIOT (pouvoir à Mme BEN MOKHTAR), MM. RIFFIOD (pouvoir à LAVALLARD), GUÉRIN (pouvoir à M. SAVREUX), Mmes DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA), DELATTRE (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. DEBART (pouvoir à M. VITRY), Mmes BOCHÉ (pouvoir à M. TAUFOUR), ROUSSEL (pouvoir M. RENAUX), TREFCON (pouvoir à M. CAPRON), ROSE-TÉTU (pouvoir à Mme GIRARD), M. TONNELIER (pouvoir à M. BARDET).

Excusés : Mme VILLIERS, MM. BOQUET, SANGLARD.

Absents : MM. RIFFLART, DOMISE, STENGEL, Mme MARCHAND.

La séance a été **ouverte** à 18 H 07 et a été **suspendue** de 18 H 15 à 18 H 37 (point n°4).

Mouvements arrivées : Mme NOUAOUR est arrivée à 18h09 (point n° 2), Mme ROY (pouvoir à Mme HAMADI) et M. PIOT sont arrivés à 18h10 (point n° 2), Mme FOURÉ est arrivée à 18h11 (point n° 3), Mmes SAVARIEGO, LE CLERCQ, DUBREUCQ sont arrivées à 18h12 (point n° 4), M. LORIC est arrivé à 18h13 (point n° 4), Mme BRUNEL est arrivée à 18h16 (point n° 4), M. BAÏS est arrivé à 18h22 (point n° 4), M. DOREZ est arrivé à 18h32 (point n° 4), M. DUMEIGE est arrivé à 18h36 (point n° 4), M. JARDÉ est arrivé à 18h46 (point n° 11), Mme BOHAIN (pouvoir à Mme BRUNEL) est arrivée à 18h52 (point n° 14), Mme DERIVERY est arrivée à 19h45 (point n° 19), Mme BELLINA est arrivée à 19h48 (point n° 20).

Mouvements départs : Mme ROY (pouvoir à Mme HAMADI) a quitté la séance à 19h00 (point n° 17), M. BIENAIMÉ a quitté la séance à 19h50 (point n° 20), Mme BOHAIN (pouvoir à Mme BRUNEL) a quitté la séance à 20h00 (point n° 21), Mme NOUAOUR a quitté la séance à 20h06 (point n° 24), M. VOULMINOT a quitté la séance à 21h20 (point n° 26).

La séance a été **levée** à 21 H 06.

M. GEST : La séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

Marie-Christine ZOUINI	siège pour la commune de	Sains-en-Amiénois
Mme Margaux DELÉTRÉ	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Hubert de JENLIS	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
Mme Marie-Hélène BOUCHEZ	donne pouvoir à	M. Guillaume DUFLOT
Mme Valérie DEVAUX	donne pouvoir à	Mme Véronique CLECH
Mme Claudine GALLIOT	donne pouvoir à	Mme Nedjma BEN MOKHTAR
M. Richard RIFFIOD	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
M. Michael GUÉRIN	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
Mme Audrey BOCHÉ	donne pouvoir à	M. Hubert TAUFOUR
M. Joseph DEBART	donne pouvoir à	M. Claude VITRY
Mme Françoise ROUSSEL	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
M. Pascal TONNELIER	donne pouvoir à	M. Bruno BARDET
Mme Valérie ROSE-TÉTU	donne pouvoir à	Mme Caroline GIRARD
Mme Maria TREFCON	donne pouvoir à	M. Eric CAPRON
M. Jonathan SANGLARD	excusé	
Mme Ingrid VILLIERS	excusée	
M. Olivier BOQUET	excusé	
Mme Zoé DESBUREAUX	donne pouvoir à	M. Ismaël BARA
Mme Hélène DELATTRE	donne pouvoir à	M. François DÉCAVÉ

DONT ACTE

2 - INSTALLATION DE CONSEILLERS METROPOLITAINS POUR LES COMMUNES D'AMIENS ET DE SAINT-SAUFLIEU.

M. GEST : Madame Émilie THÉROUIN, conseillère municipale d'Amiens a démissionné de ses fonctions le 12 octobre dernier. Les textes prévoient que le siège devenu vacant est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

C'est donc Madame Hélène DELATTRE, conseillère municipale d'Amiens, élue sur la liste Amiens c'est l'tien qu'il y a lieu d'installer ce soir au sein de notre assemblée. J'ai cru comprendre qu'elle n'était pas là et a donné pouvoir à Monsieur DÉCAVÉ, mais elle est considérée comme installée.

Par ailleurs, le Conseil municipal de la commune de Saint-Saufliu, lors de sa réunion du 30 septembre 2023, a élu son nouveau maire, Madame Magali CONTANT, qui ne pourra pas représenter la commune au sein de notre EPCI puisqu'elle travaille à la Métropole. C'est donc Madame Flore FERRARO, 1^{ère} adjointe, ici présente et qui avait déjà participé au CAM précédent puisqu'elle était déjà en situation de pouvoir le faire, qui siègera parmi nous en qualité de conseillère métropolitaine titulaire, et Monsieur Jean-Claude PARMENTIER, 2^{ème} adjoint, qui sera suppléant.

Je les déclare donc tous trois installés dans leur fonction de conseillers communautaires.

3 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : Thomas LHERMITTE accepte avec joie d'être ce secrétaire de séance. Il est donc entériné comme tel.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous informe que j'ai reçu une question orale que nous évoquerons en fin de séance, comme habituellement. Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 14 décembre à 18 heures ici même. Je salue la présence parmi nous ce soir de Monsieur David QUINT, Directeur général d'AMSOM Habitat, qui va présenter le bilan d'activité de l'organisme, et il pourra donc répondre également à vos éventuelles questions. Madame Véronique CLECH, Présidente d'AMSOM Habitat, souhaite peut-être dire quelques mots avant que je ne suspende la séance pour que Monsieur David QUINT puisse s'exprimer. Je lui donne volontiers la parole.

MME CLECH : Merci Monsieur le Président, bonsoir chers collègues. Effectivement, nous allons vous faire une présentation sur la stratégie énergétique de l'Office et sur sa stratégie en matière de maîtrise des charges pour les locataires. Je tiens à vous rappeler que notre Office, AMSOM Habitat, est un office centenaire et le patrimoine a plus de 40 ans en moyenne. La rénovation énergétique était donc une véritable priorité pour la qualité de vie des résidents, bien évidemment, mais aussi pour l'incidence que cela peut avoir sur les charges, puisqu'avec une réhabilitation on économise énormément en fluides. Il faut savoir que ce qui compte pour un locataire, ce n'est pas simplement le loyer, c'est bien la quittance totale, c'est ce qu'il paie à la fin du mois, et les charges y contribuent.

60% du patrimoine d'Amiens Métropole a ainsi été réhabilité depuis 2015 pour un investissement de 350 millions d'Euros, et cette stratégie a reposé sur trois leviers. Le premier est, bien entendu, l'isolation qui a été mise en place depuis 2015, dans le précédent plan de rénovation, dans le but de diminuer la consommation énergétique des bâtiments. Tout le monde sait que cette action, notamment l'isolation par l'extérieur, est l'action la plus efficace d'un point de vue économique et écologique. Il y a donc l'isolation, le changement des menuiseries extérieures ou bien encore l'amélioration des ventilations, tout cela contribuant grandement à cette stratégie. Le deuxième levier, qui avait été identifié par l'office, est le chauffage, et notamment sur Amiens Métropole avec l'opportunité de se raccorder au réseau de chaleur, qui est un véritable atout. C'est beaucoup plus économique, beaucoup plus respectueux de l'environnement, et c'est fiable. Aujourd'hui, on a vraiment un raccordement historique du patrimoine notamment sur le quartier nord. Au fur et à mesure que nous faisons des réhabilitations, nous raccordons les résidences au réseau de chaleur, et nous allons profiter de l'extension de ce réseau, dès lors que cela va être possible, pour raccorder de nouvelles résidences. Le troisième levier est, bien évidemment aujourd'hui, dans le cadre de la transition environnementale, la production d'énergie avec l'identification de nouvelles sources, et je laisserai David QUINT rentrer dans le détail des innovations que nous avons pu aller chercher.

Au-delà de cette stratégie d'innovation, de cette stratégie de réhabilitation, qui sont, certes, des éléments essentiels et fondamentaux pour assurer une maîtrise des charges, je dirai que cela ne suffit pas aujourd'hui et il faut, en parallèle, travailler sur toutes les lignes de charges pour nos locataires. Dans les charges, il y a le chauffage qui pèse lourd, mais il y a aussi d'autres lignes et

aujourd'hui nous négocions des tarifs de façon groupée, que ce soit avec BDSH, puisque nous avons créé une société anonyme de coordination avec cet office, et de fait, au lieu de 21 000, nous pesons 25 000 logements. Et nous sommes réunis au sein du GIE Canopé, et au sein de ce GIE où il y a quatre autres bailleurs, nous pesons environ 100 000 logements. Donc lorsque nous allons négocier via Canopé, nous allons chercher des tarifs beaucoup plus avantageux que pour 21 000 logements.

Enfin, pour assurer une maîtrise des charges plus que correcte pour nos résidents, nous avons voté l'année dernière en conseil d'administration un bouclier tarifaire, que je qualifierai d'interne, de 500 000 €, de manière à ce que les locataires qui vivent aujourd'hui dans des résidences où nous n'avons pas encore fait les réhabilitations, ne supportent pas ce différentiel de chauffage. Les réhabilitations n'étant pas faites, ce n'est pas de leur faute si le coût du chauffage est plus élevé, et c'est donc bien l'office qui supporte ce différentiel. Et je proposerai lors d'un prochain conseil d'administration que cette mesure soit reconduite pour 2024.

Toutes ces démarches nous ont permis de ne pas augmenter les charges de chauffage au 1^{er} janvier 2023, à nos locataires d'avoir une régularisation de charges 2022 en juin 2023 largement favorable. Pour les quelques locataires ayant des charges complémentaires à payer, c'était plus souvent lié à une consommation d'eau, mais là, la consommation est individuelle. Et nous n'augmenterons pas les charges au 1^{er} janvier 2024 compte tenu justement de cette maîtrise de coût de chauffage que nous arrivons à tenir aujourd'hui, et des négociations groupées que nous avons réalisées sur tous les contrats de prestations de services. Je pense que c'est une bonne nouvelle dans le contexte actuel pour nos locataires que de pouvoir leur offrir cette maîtrise des charges. Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire en introduction.

M. GEST : Merci, Madame la Présidente. Je vais donc lever la séance pour donner la parole à David QUINT.

La séance est suspendue à 18 heures 15.

M. QUINT : Bonsoir à tous, merci. Cela va être difficile de passer après Madame CLECH qui a déjà dit beaucoup de choses sur ce que je vais vous présenter ce soir. Effectivement, on parle beaucoup d'AMSOM Habitat pour la partie construction, pour la gestion locative, et c'est vrai que depuis 2015 on a vu davantage d'échafaudages sur notre patrimoine que de grues sur des terrains en construction. C'est un choix volontaire qui a été mis en perspective dès le plan que nous avons abordé en 2015.

D'abord, un rappel des enjeux. Sur Amiens Métropole, 14 000 logements, ce sont à peu près 40.000 habitants, le sujet est quand même extrêmement important puisque nous représentons une part assez sensible de la population et c'est une population qui a des revenus plus modestes que la moyenne des habitants d'Amiens. Et donc le sujet des charges locatives et de la rénovation de nos bâtiments concernait d'abord ces habitants. Ce sujet est également important puisque nous représentons en volume, au-delà du nombre de logements, un nombre de mètres carrés assez important, près d'un million de mètres carrés sur ce territoire, et une consommation énergétique extrêmement importante. Ce sont des enjeux importants, d'autant plus que la moitié de ce patrimoine, nous en maîtrisons aujourd'hui aussi le chauffage, avec du chauffage collectif qui est généralement moins cher que du chauffage individuel, avec un coût moyen par logement de 57 € par mois en 2022. Par ailleurs, en tant qu'organisme, en tant qu'entreprise, nous avons aussi des obligations en matière de trajectoire bas carbone et c'est d'ailleurs ce que j'ai voulu vous montrer dans le graphique en dessous, l'étiquette, qui depuis 2021 n'est plus qu'une seule étiquette et non plus deux étiquettes, puisque la performance du bâtiment et les émissions de gaz à effet de serre sont regroupées pour obtenir une note. L'objectif est d'aller vers le vert avec des échéances fixées

par la loi, d'abord 2030 puis 2050. Nous avons, par rapport à l'investissement que nous avons réalisé, d'ores et déjà beaucoup réduit notre consommation énergétique des bâtiments, et par rapport aux nouvelles réglementations que nous mettons régulièrement à jour, nous avons aussi réduit assez sensiblement notre patrimoine en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

Si l'on résume avec les étiquettes GFE, dont on parle beaucoup aujourd'hui au niveau national puisque la réglementation fixe des objectifs assez ambitieux, nécessaires sans doute mais très ambitieux, il s'agit de ne plus avoir de logement en classe G dans l'ensemble du parc loué, et bientôt vendu d'ailleurs, pour 2025, en classe F pour 2028 et à une échéance plus tardive pour la classe E. A l'échéance du plan, c'est-à-dire en fin d'année prochaine, nous n'aurons plus de logements en classe G. Il nous restera aux environs de 150 logements en classe F, et 962 logements en classe E. Nous sommes donc très en avance de par ce que nous avons fait sur la réglementation qui s'impose. Aujourd'hui, on parle beaucoup de cette classification puisque les normes ont été votées en 2021, et nous sommes en train de remettre à jour la totalité de nos DPE sur le patrimoine, en espérant que les critères ne vont pas bouger, puisque c'est un travail assez laborieux de pouvoir mettre à jour régulièrement nos diagnostics.

Donc le positionnement de l'organisme est plutôt meilleur aujourd'hui que les moyennes nationales, si l'on compare les bailleurs sociaux qui, eux-mêmes, sont meilleurs que le parc privé. Ce qui est plutôt rassurant à la fois pour illustrer les résultats de nos actions, mais aussi sur les engagements qu'il nous reste à tenir pour respecter la réglementation et qui représentent des volumes financiers évidemment importants.

Comment sommes-nous arrivés à cette performance ? Je vous parlais d'échafaudages. Effectivement, depuis 2015, nous avons rénové plus de 60% du patrimoine, ce qui représente un effort jamais réalisé depuis l'existence de l'organisme. Un effort comparable, en termes d'investissement, avait été fait au moment où l'on a relancé la construction il y a 40 ans. Cela a donc nécessité énormément d'ingénierie en interne mais aussi de partenariats avec les entreprises qui nous ont accompagnés sur cette rénovation, la priorité étant évidemment d'isoler les bâtiments. Aujourd'hui, on peut passer d'une classe à une autre en changeant de mode de chauffage. On parle beaucoup, par exemple, de pompes à chaleur, mais l'idéal étant de ne pas consommer d'énergie grâce à l'isolation thermique du bâtiment. C'est évidemment l'isolation par l'extérieur. Ce qui a été aussi une problématique pour nous puisque l'isolation par l'extérieur à Amiens, c'est recouvrir de la brique, et en même temps que de préserver la performance du bâtiment par une isolation extérieure, le choix a été aussi de travailler sur l'isolant lui-même et sa façade. C'est pourquoi beaucoup de résidences ont été rénovées avec une plaquette de briques sur un isolant, ce qui a préservé aussi l'esthétique d'un certain nombre de bâtiments, avec les remplacements de menuiserie et l'amélioration des systèmes de ventilation et de chauffage, Madame CLECH l'a dit, et cela représente 350 millions d'Euros d'investissement, soit entre 50 et 70 millions par an, ce qui était à peu près quatre fois plus que ce que dépensait l'OPAC d'Amiens précédemment en investissement. Cet effort a donc été très important.

Comment l'avons-nous financé ? Deux mots à ce sujet. Nous avons évidemment bénéficié des aides locales. Vous aviez voté des aides à la réhabilitation des logements, et notamment sur le volet thermique. Des dispositifs ont aussi été mis en place depuis 2010 par la Caisse des Dépôts, qui est notre principal financeur, qui finance le logement social, mais également les collectivités. Par ailleurs, nous sommes allés chercher beaucoup d'argent en taux fixe, notamment auprès de la Banque Européenne d'Investissement, ce qui nous a permis de financer ces opérations qui, en étant à taux fixe, ne subissent pas les hausses de livret A que nous connaissons depuis l'année dernière, et qui nous permettent encore aujourd'hui d'avoir des capacités d'investissement important, puisque nous allons maintenir cet effort dans les années qui viennent, même s'il sera moins important parce qu'il y a moins de besoin. Par ailleurs, compte tenu du contexte, des

besoins et malgré la situation, nous allons développer davantage de constructions neuves, car le territoire en aura besoin. Si vous avez des questions à ce sujet, je pourrai y répondre.

Deuxième sujet, le chauffage. J'ai indiqué un pari devenu un atout. C'est vrai qu'en 2017, quand nous nous sommes engagés avec un certain nombre de candidats qui postulaient pour être retenus dans le cadre de la consultation que la Ville d'Amiens et Amiens Energies ont menée pour rénover totalement le réseau, raccorder les deux réseaux, et le développer, c'était un pari parce qu'à l'époque, les tarifs qui sortaient du réseau de chaleur n'étaient pas si compétitifs que cela par rapport à du gaz. Nous avons fait le choix en 2017 de nous engager, y compris en phase de consultation, sur un certain nombre de raccordements. Il s'agissait déjà de maintenir le réseau historique qui avait été construit par l'OPAC d'Amiens dans le quartier nord il y a très longtemps. Plus de 4 500 logements étaient raccordés sur ce réseau, mais nous avons programmé le raccordement supplémentaire de 1 200 logements. Et nous poursuivons ce développement en y raccordant d'autres résidences, des neuves et des anciennes, pour 1 000 logements. Nous sommes le premier client aujourd'hui d'Amiens Energies. Je dis que c'est un atout parce qu'aujourd'hui, beaucoup de mes collègues envient le réseau de chaleur tel qu'il a été réalisé sur Amiens, d'abord pour son étendue parce qu'il est quand même important, pour son mix énergétique aujourd'hui qui nous permet d'avoir, ne serait-ce que par ce raccordement au réseau, un coût carbone nettement diminué. C'est vraiment devenu un atout pour nous, et on le voit notamment dans l'évolution des tarifs, le mix énergétique est aujourd'hui la meilleure solution en matière de chauffage. Bien évidemment, nous n'avons pas pu mettre du réseau de chaleur partout puisque certaines résidences ne sont pas raccordables techniquement ou parce qu'elles en sont éloignées.

Nous travaillons donc actuellement - et c'est la seconde priorité - sur la modification des systèmes de chauffage. En 2020, nous avons fait le choix de ne plus installer de gaz dans les résidences neuves, dans les nouveaux programmes de construction, et d'avoir un plan sur 15 ans pour que l'ensemble de nos chaufferies gaz soient transformées avec une autre ressource énergétique. Sur Camon, par exemple, nous allons prochainement remplacer une chaufferie gaz par un système de pompe à chaleur collective, fabriquée localement d'ailleurs puisque c'est une entreprise de l'ouest du département qui nous fait cela. C'était donc un choix de 2020. L'autre sujet, ce sera les chaudières individuelles gaz qui sont sur notre patrimoine et qui seront là aussi progressivement remplacées par d'autres systèmes de chauffage. Nous testons encore des solutions, mais notre plus grand atout aujourd'hui est d'avoir choisi le réseau de chaleur dès 2017 pour préserver les charges des locataires.

Nous travaillons aujourd'hui sur de la production d'énergie puisqu'en 2020 nous avons également fait le choix d'installer des panneaux solaires sur les toitures de nos résidences. Cet investissement représente aujourd'hui à peu près 5 millions d'Euros. A la fin de cette année, nous sommes à la moitié de l'objectif puisque nous aurons installé 5 000 m² de panneaux. Là aussi, nous avons fait des tests pour essayer de comprendre quelle était la meilleure solution en termes d'installation, notamment le coût carbone du panneau, pas seulement son coût en Euros, mais son coût carbone et sa performance. Nous avons fait le choix d'avoir un marché d'achat de fourniture, sachant que généralement on achète une prestation de pose et pas de la fourniture. Et nous avons fait cela pour avoir une production plutôt française, locale, produite elle-même avec de l'énergie moins fossile que le panneau chinois ou américain. C'est un marché que nous avons signé l'année dernière. Aujourd'hui, 5 000 m² de panneaux sont posés, l'objectif étant d'en poser sur le maximum de nos toitures terrasses d'immeubles et de pouvoir en faire bénéficier nos locataires via l'autoconsommation collective, qui est un système un peu dérogatoire dont bénéficient les bailleurs sociaux pour pouvoir alimenter les équipements collectifs, les parties communes de leurs résidences. Et nous travaillons sur des mises en œuvre progressives de solutions alternatives au gaz, les pompes à chaleur, en essayant de faire les bons choix en matière d'équipement, ainsi que

les bons choix en termes de chauffage électrique mais sur d'autres systèmes également. Cet objectif va nous faire baisser notre consommation de gaz à effet de serre, et c'est la priorité aujourd'hui jusqu'en 2050.

Voilà quelles sont les trois priorités récemment décidées que le conseil d'administration a votées. Je vous ai donné un exemple en Euros parce qu'on parle de KW et de performance, mais c'est juste un exemple en Euros de deux résidences qui ont été réhabilitées. Les chiffres que je vous donne tiennent compte de ce qui s'est passé l'année dernière, ce qui était assez considérable et particulièrement stressant pour nous puisque, comme vous le savez, les bailleurs sociaux ne peuvent plus avoir de tarif réglementé depuis un moment, et achètent du gaz via des contrats. Nous avons des contrats pouvant être indexés sur des indices, notamment les indices B1 publiés par la CRE, et nous avons vu l'année dernière des hausses qui ont été multipliées parfois par six, par sept, chaque mois, jusqu'en février 2022, sachant que les augmentations du gaz avaient démarré dès août 2021, avant la mise en place du bouclier tarifaire appliqué à tous les Français. Les immeubles collectifs, syndics de copropriété, immeubles collectifs des bailleurs sociaux, n'étaient pas concernés par le bouclier tarifaire de l'Etat et on voyait donc s'envoler les coûts énergétiques.

Un exemple : Condorcet, une résidence qui a été réhabilitée en 2019 sur le sud-est d'Amiens. Pour un type 3, le coût était de 583 € par an avant travaux, après travaux il était de 480 €, et en 2022, c'est-à-dire avec les hausses que nous avons connues et l'impact du bouclier tarifaire, il était de 534 €, ce qui explique pourquoi nos locataires ont été "protégés" des hausses massives des tarifs de chauffage qu'ont pu connaître un certain nombre d'habitants. On a les mêmes exemples sur l'eau chaude, même si c'est moins évident. On est à 18% de baisse. Vous allez me dire que ce n'est pas considérable, mais il faut savoir que dans le prix du chauffage, il n'y a pas que le coût de la molécule, il y a aussi les abonnements, les taxes, et d'ailleurs les taxes sur les taxes, ce qui détruit parfois l'ambition que l'on peut avoir en Euros sur les résultats. Et quai de la Somme, on est toujours en chaufferie gaz. Ce sera raccordé au réseau de chaleur normalement dans les années qui viennent, mais une opération de démolition a été réalisée à côté d'une opération de réhabilitation en n'ayant qu'une seule chaufferie. Avant travaux, on était sur un coût de 440 € et on est passé à 311 €, et avec la hausse, on est passé à 353 €. La baisse normale était de 30%. Ces exemples sont beaucoup plus précis par rapport à ce que paient nos locataires et aux résultats en Euros de nos réhabilitations.

Madame CLECH, l'a rappelé, un niveau important d'investissement reste à faire sur le patrimoine, mais moins élevé que les années précédentes car il reste moins de choses à faire. Néanmoins, il faut savoir que les coûts ont beaucoup augmenté. Donc, tant mieux que nous ayons fait ces réhabilitations les années précédentes puisque, même si quelques signes indiquent que les choses se calment, à certains moments nous ne comprenons plus trop les prix qui nous étaient proposés par les entreprises, à la fois sur les matières premières et sur les coûts eux-mêmes. Mais ce sont quand même 35 millions d'Euros qui restent à faire. Et nous avons aujourd'hui des opérations, notamment en individuel, où l'on dépasse les 100 000 € par logement, ou en collectif, la dernière en date étant Lescouvé sur Amiens, par exemple, où l'on était à près de 90 000 €, donc des niveaux extrêmement importants et qui ne seront jamais couverts par les loyers que paient les gens. Pour cela, il faut effectivement avoir des capacités en fonds propres pour pouvoir investir autant d'argent. Madame CLECH l'a dit, il y a aujourd'hui une petite injustice dans la mesure où certains immeubles ont été réhabilités, d'autres ne le sont pas, et pour corriger l'effet des hausses de prix de l'énergie, un bouclier interne a été mis en place pour les résidences non encore réhabilitées où le prix au mètre carré chauffé est plus élevé qu'ailleurs, afin de compenser cette hausse contre laquelle les locataires ne peuvent rien et être plus équilibré dans la façon dont nous appliquons les régularisations de charges.

Autre sujet, avant nous n'étions pas spécialistes dans la SEM Energies puisque nous avons des tarifs relativement stables depuis des années, mais aujourd'hui nous faisons appel à des spécialistes qui nous aident dans l'achat d'énergie, et pour cela on est meilleur à plusieurs. Dans le cadre de groupements de commandes, comme nous l'avons fait récemment, nous avons pu acheter du gaz avec un prix bloqué sur les quatre prochaines années, en mai, qui est une très bonne période pour acheter. En ce moment, il a tendance à remonter et il va sans doute continuer à augmenter compte tenu du contexte, et nous venons d'acheter de l'électricité pour les deux prochaines années, à prix fixe, ce qui nous permet de figer nos coûts pour les locataires dans les années qui viennent, sachant que l'électricité représente un coût beaucoup plus faible que le gaz qui chauffe encore aujourd'hui un certain nombre de nos résidences. Et sur l'électricité à priori, ce qui vient d'être annoncé au niveau européen semble profitable pour les années à venir.

Autre sujet, le pilotage des consommations. Là, nous investissons aussi dans de nouveaux dispositifs qui permettent à nos locataires ou à nous-mêmes pour les parties collectives d'améliorer ce pilotage et donc la performance de nos systèmes. Voilà ce que je pouvais vous dire dans les quinze minutes qui m'ont été accordées.

M. GEST : Merci beaucoup, Monsieur le Directeur général. J'ouvre le débat, s'il y a des questions à poser soit à Véronique CLECH, soit au Directeur général d'AMSOM. Vous avez tous noté la bonne santé de l'organisme et sa gestion extrêmement précautionneuse, de façon à protéger aussi les locataires de l'ensemble de l'office. Pas de questions ? Eh bien, je remercie le Directeur général.

La séance reprend à 18 heures 37.

5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du 20 septembre a été mis à la disposition de chaque membre. Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 18 septembre et le 13 octobre 2023.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ?

DONT ACTE

7 - DELEGATION DE COMPETENCES AU PRESIDENT. COMPLEMENT.

M. GEST : La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 a modifié l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et, par conséquent, de nouvelles compétences peuvent être déléguées au président d'EPCI.

Avec votre approbation, je serai dorénavant chargé d'autoriser les mandats spéciaux que tous les membres de cette assemblée peuvent être amenés à exercer dans le cadre des fonctions qui sont les leurs. Cela inclut également les remboursements des frais correspondants.

Je rappelle que les mandats spéciaux, c'est dans le cadre d'éventuels déplacements pour le compte de la collectivité. Avez-vous des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - DESIGNATIONS DIVERSES. REMPLACEMENT DE MADAME LAURENCE DUVIVIER, COMMUNE DE SAINT-SAUFLIEU.

M. GEST : Madame Flore FERRARO étant désormais installée dans ses fonctions de conseillère métropolitaine, je vous propose maintenant de la désigner dans les instances et organismes au sein desquels Madame Laurence DUVIVIER représentait la communauté d'agglomération.

Ainsi, si vous en convenez, Madame Flore FERRARO est désignée :

- En qualité de titulaire, à la commission intercommunale des impôts directs.
- En qualité de suppléante à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois et au Comité Qualité local de l'Office de Tourisme et des Congrès.
- Et enfin, en qualité de membre du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme et des Congrès.

Je vous précise également que Madame Magali CONTANT siégera à la commission locale d'évaluation des charges transférées, en sa qualité de maire de la commune de Saint-Sauflieu et elle siégera, bien évidemment aussi, à la conférence des maires que nous organisons chaque trimestre.

Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'ASSOCIATION LOCALE. MODIFICATION.

M. GEST : Les membres appelés à siéger à la commission consultative des services publics locaux ont été désignés par délibération du 16 juillet 2020.

L'Union Départementale des Associations Familiales de la Somme, qui siège au sein de cette CCSP, au titre des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, a fait savoir qu'il ne lui était plus possible d'assister aux réunions.

Je vous propose donc de désigner, pour la remplacer, le représentant de l'Association Départementale d'Information sur le Logement, l'ADIL, en qualité de membre titulaire.

Y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - OPERATION NOËL SOLIDARITE. ANNEE 2023. GRATUITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS POUR LES BENEFICIAIRES DU DISPOSITIF.

M. GEST : Je vous propose de reconduire cette année encore l'opération Noël Solidarité pour l'année 2023, en collaboration avec les communes de l'agglomération qui le souhaitent, notamment la ville d'Amiens qui, par l'intermédiaire de son CCAS, met en œuvre cette action en faveur des enfants des familles les plus défavorisées.

Ce dispositif se traduit par la remise d'un chéquier d'activités sportives et culturelles aux enfants de 3 à 14 ans et leur parent accompagnant résidant dans les communes d'Amiens Métropole participantes et répondant aux conditions d'éligibilité.

Dans ce cadre, je vous propose d'accorder aux bénéficiaires de ce dispositif la gratuité d'accès à la piscine du Nautilus, à celle du Coliseum, et à la patinoire, ainsi qu'au musée de Picardie et au parc zoologique.

En outre, je vous propose de mettre à disposition du CCAS de la Ville d'Amiens le gymnase du Coliseum afin de permettre l'organisation d'un temps convivial le 20 décembre 2023 avec les familles ayant retiré leur chéquier d'activités.

Je sais qu'en commissions des questions ont été posées à ce sujet et je confirme que les enfants de toutes les communes peuvent bénéficier de ce dispositif au même titre que ceux des foyers amiénois, dans les mêmes conditions et dans la limite des quotients familiaux modestes. Si vous délibérez pour le mettre en place pour vos administrés, Amiens Métropole mettra alors à votre disposition gracieusement les équipements concernés sans difficulté. Il est toutefois important que les familles qui remplissent les critères s'inscrivent en bonne et due forme.

Concernant le dossier Opération Noël Solidarité, vous avez compris son dispositif, vous avez compris qu'il peut être, évidemment, étendu à toutes les communes qui le souhaitent à condition que l'on ait les inscriptions.

M. LAVIALLE : Bonsoir à tous. En commission, effectivement, nous avons évoqué le sujet et nous voulions savoir si la date du 31 octobre était toujours maintenue.

M. GEST : C'est une excellente question à laquelle je ne peux pas répondre. On me précise que la date du 31 octobre vaut pour le CCAS d'Amiens. Pour les autres communes, vous organisez cela comme vous le souhaitez, nous mettons à disposition les équipements. Est-ce que c'est clair ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Les points 11, 12 et 13 vont être traités conjointement. Il s'agit de l'opération d'aménagement portée par AMSOM Habitat pour le quartier prioritaire de la politique de la ville à Amiens Nord. Cette opération consiste en la réalisation d'un nouveau quartier qui accueillera un programme mixte, dont une offre de logements majoritairement en accession à la propriété, et une activité économique pour laquelle la prospection est actuellement en cours. Ce sont près de 117 logements qui sont attendus, et les futurs îlots dédiés aux logements sont constitués de fonciers appartenant à l'AMSOM Habitat à Amiens Métropole et à la Ville d'Amiens.

Le **point 11** concerne le gymnase Jean-Bouin, une désaffectation puisqu'il n'y a plus d'activités sportives, le retrait de l'intérêt communautaire.

Le **point 12** concerne l'aménagement du secteur Pigeonnier et le déclassement par anticipation à la désaffectation.

Le **point 13** concerne, toujours sur le secteur Pigeonnier, la cession au profit de l'AMSOM Habitat.

11 - AMIENS. AMENAGEMENT DU SECTEUR PIGEONNIER. GYMNASSE JEAN-BOUIN. DESAFFECTATION. RETRAIT DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE.

M. GEST : S'agissant du point 11, je vous propose de procéder à la désaffectation de la parcelle CL n° 126, située rue Gounod, le gymnase Jean-Bouin ayant été démoli et ledit terrain n'étant donc plus affecté à l'exercice de la compétence sportive métropolitaine.

L'assiette foncière a par ailleurs été identifiée comme un des terrains à bâtir destinés à l'AMSOM Habitat dans le cadre de son opération. C'est pourquoi je vous propose également d'en dénoncer l'intérêt communautaire et de la restituer à la Ville d'Amiens afin d'engager la cession au profit de l'AMSOM Habitat.

12 - AMIENS. AMENAGEMENT DU SECTEUR PIGEONNIER. NPNRU. DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION A LA DESAFFECTATION.

M. GEST : Pour le point 12, je vous propose d'approuver la désaffectation et le déclassement par anticipation des parcelles cadastrées CL n° 255, 284, 270 et 275 sises rues Maurice Ravel, Messenger, Couperin et avenue de la Paix.

13 - AMIENS. AMENAGEMENT DU SECTEUR PIGEONNIER. NPNRU. CESSIION AU PROFIT DE L'AMSOM HABITAT.

M. GEST : Il convient ensuite de céder ces parcelles à l'AMSOM Habitat pour l'Euro symbolique, les frais notariés étant à sa charge. A noter que la vente est conclue sous réserve notamment de l'obtention par l'AMSOM Habitat des permis de construire définitifs, purgés de tous recours, et de la pré-commercialisation de 30% de ces logements.

Pour ces trois points, je vous propose également de m'autoriser à signer tous les actes.

Je mets aux voix ces trois dossiers séparément, à moins qu'il n'y ait des questions préalables.

MME NOUAOUR : Mon cher Président, mes chers collègues, bonsoir. Le gymnase Jean-Bouin était un lieu très symbolique, rempli de souvenirs pour les habitants d'Amiens Nord. De nombreux moments qui font partie de l'histoire du quartier Nord se sont passés dans ce gymnase. Suite à l'incendie du gymnase Jean-Bouin en 2016, il a été décidé de ne pas reconstruire ce dernier. Nous avons lancé une pétition intitulée "Non à l'abandon de la reconstruction du gymnase Jean-Bouin" le 19 février 2022, qui regroupait de nombreux signataires, environ 400. Aujourd'hui, je reviens à ce propos pour souligner la saturation des structures sportives à proximité due au très grand nombre de clubs. Comme cela a déjà été dit par le passé, le besoin en infrastructures sportives dans ce quartier est grand. Le public scolaire, les associations sportives et les clubs sportifs, forcés d'utiliser les infrastructures à proximité, provoquent leur saturation. Les autres espaces sportifs ne peuvent substituer les services qu'offrait le gymnase Jean-Bouin. Les structures atteignent donc leur limite et les clubs ne peuvent pas proposer assez de créneaux pour leurs adhérents.

Malgré le refus de reconstruction du gymnase, une seconde proposition a été faite. En effet, a été évoquée l'idée de construire un pôle Croix Rouge à la place du gymnase Jean-Bouin, ce qui a également été refusé. Le problème de la surcharge des autres installations sportives devient réalité aujourd'hui. Que pourrions-nous envisager pour éviter la saturation de ces derniers ? Serait-il possible de proposer un gymnase ou de mener un projet en concertation avec les habitants et associations qui animent ce quartier ? Merci.

MME BECKER : Bonsoir à toutes et à tous. La désaffectation de la parcelle où se trouvait l'ancien gymnase Jean-Bouin, sans aucune alternative de création d'un nouveau gymnase, n'est pas acceptable. Pour rappel, la convention ANRU et l'avenant n° 1 prévoyaient la reconstruction de cet équipement. Or, les fonds alloués à la reconstruction ont été utilisés uniquement pour le Nautilus, très peu réhabilité depuis 1993. Ainsi, ce gymnase de proximité en moins manifeste malheureusement votre politique d'investissement qui navigue à vue et un réel désengagement du service public à Amiens Nord qui en a tant besoin. De plus, nous vous rappelons que le projet sportif métropolitain, dévoilé en juin 2021, comprenait un volet rénovation et construction d'équipements sportifs avec le Nautilus et le gymnase Jean-Bouin. Pour la reconstruction du gymnase, son besoin était là, vous aviez choisi un emplacement à deux pas de l'Atrium, tout près de l'ex-barre Mozart. Qu'en est-il ? Monsieur Guillaume DUFLOT déclarait même : "Nous voulons une belle construction avec une empreinte carbone négative, ce sera un signal fort pour encourager à la pratique sportive". Ce signal a été, une fois de plus, une promesse sans lendemain. Votre désengagement contribue à la colère et à la désespérance dans la chose publique. Quand tiendrez-vous vos engagements ?

M. GEST : Madame BECKER, je pensais que vous alliez vous étrangler en sortant l'ensemble des inepties que vous venez de prononcer comme quoi nous nous désintéressons des équipements, des investissements, et notamment du sport. Effectivement, Madame NOUAOUR, vous avez raison, il y a une très forte demande de sport dans ce quartier. C'est la raison pour laquelle c'est le quartier d'Amiens qui bénéficie du plus grand nombre d'équipements de toute la ville d'Amiens, de toute la métropole. Et c'est aussi pour cette raison que nous avons décidé de mettre des moyens importants pour la rénovation d'une piscine qui a maintenant trente ans et qui est dans un état extrêmement préoccupant, et les émeutes n'ont rien arrangé, évidemment. Par conséquent, et cette réponse vous a déjà été faite à de maintes reprises, je salue d'ailleurs la constance de vos idées, dès lors que nous avons trouvé à remplir nos obligations à l'égard de toutes les associations sportives du quartier, qui à aucun moment ne se trouvent dépourvues de moyens de pratiquer leur sport favori, nous avons choisi de mettre les moyens là où c'était vraiment indispensable, c'est-à-dire la piscine du Nautilus où nous avons d'ailleurs encore majoré l'enveloppe nécessaire. En revanche, il est clair que nous n'avons pas changé d'avis sur le fait qu'il n'y aura pas de nouveau gymnase ni à cet emplacement, ni ailleurs, sauf à ce que, brutalement, un accroissement de la population et des besoins, se fasse sentir. Ce n'est pas la situation présente. Encore une fois, il n'y a pas de problème d'hébergement des activités sportives sur le quartier Nord d'Amiens, c'est le quartier le mieux doté en moyens sportifs. Voilà ce que je pouvais vous répondre.

Je mets aux voix le point 11 sur la désaffectation de la parcelle rue Gounod.

ADOPTE

Observations :

MM. PRADAT, VOULMINOT, Mme BECKER, MM. BARA, DÉCAVÉ, Mmes DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA), DELATTRE (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. BAÏS, Mme NOUAOUR ont voté contre.

Je mets aux voix le point 12 relatif à la désaffectation et au déclassement des parcelles situées rue Maurice Ravel, Messenger, Couperin, et avenue de la Paix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je mets aux voix le point 13 sur la cession à l'AMSOM Habitat de ces mêmes parcelles.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - AMIENS CLUSTER. QUAI DE L'INNOVATION. BAIL CIVIL.

M. GEST : L'association Amiens Cluster est installée au "Quai de l'innovation", situé Place Parmentier-rue du Hocquet à Amiens. Elle occupe à ce jour plusieurs niveaux et y assure son activité d'accompagnement et de gestion d'incubateurs-accélérateurs.

Amiens Cluster a manifesté le souhait de libérer les locaux qu'elle occupe au R+3 pour intégrer des surfaces libres à l'étage inférieur. Cela lui permettra notamment de recentrer toute son activité sur un pôle unique.

Je vous propose donc de lui louer des bureaux en R+2 de l'immeuble par bail civil d'une durée de trois ans et reconductible tacitement pour la même durée.

Ces espaces représentent une surface globale de 157,17 m², dont une superficie de 70,94 m² pour un bureau, qui serait consentie à titre gratuit avec toutefois des provisions annuelles sur charges locatives d'un montant de 4 682,04 €. Concernant les espaces occupés à titre onéreux, soit 86,23 m², Amiens Cluster s'acquitterait d'un loyer annuel de 7 760,70 €, avec une provision pour charges de 5 691,18 € par an.

Le bail civil prévoit également un loyer annuel de 1 080 € pour trois emplacements de parking situés en R-1.

Je vous demande de m'autoriser par ailleurs à signer ce bail civil. Y a-t-il des questions ?

M. VOULMINOT : Bonsoir à toutes et à tous. Amiens Métropole soutient Amiens Cluster. Cela nous paraît logique qu'une collectivité soutienne une structure comme celle-ci. Pour autant, nous manquons un peu d'information sur ses orientations, ses objectifs, ses moyens. On nous a déjà dit que nous étions un peu anxieuses, mais la lecture de cette délibération nous cause un peu d'inquiétude. Le déménagement vers des locaux plus petits n'est-il pas un signe de décrochage ou de rabougrissement du rôle de cette structure ? Pour autant, nous voterons pour mais nous souhaiterions avoir quelques éclaircissements.

M. GEST : Je comprends parfaitement votre demande d'éclaircissement. Vous l'aurez dans quelque temps, je ne sais pas exactement dans quel conseil nous allons le faire, mais il est prévu que nous fassions venir la nouvelle directrice d'Amiens Cluster, qui est en pleine restructuration, qui est en train de totalement se réorganiser, de se réorienter, en parfait accord avec tous les membres fondateurs, à savoir l'université de Picardie Jules Verne, le CHU, la chambre de commerce, la Ville d'Amiens et Amiens Métropole. Nous aurons l'occasion de vous présenter cette réorganisation qui passera sans doute aussi par un changement de dénomination, et qui fera l'objet d'une discussion à l'assemblée générale qui se tiendra le mois prochain. Vous aurez donc une totale information sur le sujet, je n'y vois aucun inconvénient. Mais pour l'heure il est plus rationnel de les mettre à un seul étage et de mettre en conformité leur activité et les locaux dont ils sont locataires. Y a-t-il d'autres questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - CAMON. HORTILLONNAGES. ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A LA SAFER HAUTS-DE-FRANCE.

M. GEST : Les hortillonnages constituent un ensemble naturel et paysager exceptionnel qu'Amiens Métropole souhaite protéger et valoriser. Je vous propose d'approuver l'acquisition de la parcelle

cadastrée AB n° 183 située à Camon, représentant une superficie de 940 m², et moyennant le paiement d'une somme de 16 371,49 €.

Pour votre parfaite information, la collectivité souhaite consolider l'unité foncière dédiée à l'activité maraîchère. Ce terrain fera donc l'objet d'un bail auprès d'un maraîcher professionnel. C'est bon de le préciser puisqu'il y en a deux qui viennent de s'installer suite à l'appel à candidature que nous avons lancé il y a quelques mois, et qui bénéficient de terrains justement que nous avons achetés via la SAFER pour les mettre à disposition de maraîchers.

Y a-t-il des questions ?

MME BECKER : Pour une fois nous sommes en accord avec vous, les hortillonnages constituent un ensemble naturel et paysager exceptionnel qu'il faut protéger et valoriser en promouvant l'activité maraîchère. Au moins, pas de Venise verte en vue à cet endroit. La Métropole ne peut-elle pas acquérir des parcelles le long du fleuve Somme à Camon pour contribuer à préserver un ensemble naturel et paysager et ainsi à la renaturation des berges afin d'éviter qu'elles ne ressemblent prochainement aux horreurs du bétonnage de certains fronts de mer ? Merci.

M. GEST : J'ai bien entendu votre remarque. Je me réjouis que vous partagiez notre avis sur le sujet. Il y a indéniablement un besoin de renforcer la présence des maraîchers qui ne sont plus très nombreux aujourd'hui et qui sont les premiers à faire de ce site un site magnifique qu'il faut effectivement protéger contre l'afflux d'activités qui s'y déroulent surtout lorsque ces activités n'ont rien à y faire. En l'occurrence, nous parlons là d'une activité première qui doit s'y trouver, c'est-à-dire l'activité maraîchère. Pas d'autres questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - CARDONNETTE. AMENAGEMENT DE LA RUE DE FLANDRE. RD 247. CONVENTIONS.

M. DESSEAUX : Il s'agit ici de la commune de Cardonnette. Dans le cadre de l'aménagement de la rue de Flandres à Cardonnette, sur le tronçon de la RD247 compris entre la rue de Provence et la Place de l'Eglise, je vous propose d'approuver le projet qui vous est présenté.

Il consiste non seulement en la création d'un trottoir accessible par les personnes à mobilité réduite, côté Est, mais également en la formalisation du stationnement en chaussée, la création de chicanes-écluses, la limitation de la voie à 30 km/h et, enfin, en la suppression du ralentisseur. Les objectifs sont notamment de pacifier la circulation automobile, de sécuriser les déplacements en mobilité douce et de pouvoir offrir un meilleur confort aux riverains en facilitant les entrées et les sorties.

Ces travaux, qui se situent sur une route départementale, s'inscrivent dans un calendrier s'alignant sur les effacements de réseaux actuellement en cours par la FDE de la Somme. La collectivité remboursera donc en partie ces travaux menés par la FDE qui sont financés par la commune.

Je vous propose d'approuver la convention technique et financière à intervenir avec le Département, la convention-type à intervenir avec les riverains pour adapter les travaux en fonction de leurs parcelles et enfin la convention de remboursement d'effacement de réseaux et de fonds de concours à intervenir avec la commune de Cardonnette.

Le remboursement des travaux sur le réseau électrique est estimé à 87 404 €, et le fonds de concours de la commune à 22 158,33 €.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA) et DELATTRE (pouvoir à M. DÉCAVÉ) se sont abstenues.

17 - AUTORISATION DE PROGRAMME. PLAN DE DEPLACEMENTS DE L'ADMINISTRATION D'AMIENS METROPOLE. PDA. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2023.

MME FOURE : La collectivité souhaite poursuivre la mise en œuvre de son Plan de Déplacement de l'Administration initiée en 2018 afin d'offrir à son personnel un ensemble de solutions visant à optimiser les déplacements domicile-travail et professionnels.

Je vous propose d'affecter les crédits du Plan de Déplacement de l'Administration pour un montant de 53 800 € pour cette année.

Ces crédits seraient dédiés essentiellement à la finition du pool vélos du site Alexandre Dumas et au stationnement des vélos situé derrière le centre de restauration Fauga. Je vous informe toutefois que les projets pour les sites Friant et Alfred Catel seront reportés à 2024, une réflexion approfondie et un arbitrage sur la taille, le lieu et le nombre de vélos en libre-accès étant préalablement nécessaires.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes participations financières potentielles auprès des partenaires pour la mise en œuvre de ces opérations et de l'autoriser à signer tous actes et documents s'y rapportant.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA) et DELATTRE (pouvoir à M. DÉCAVÉ) n'ont pas pris part au vote.

18 - PLAN VELO. CAMON. CREATION D'UNE VOIE VERTE LE LONG DE LA RD1/RD1A. CONVENTION.

M. RENAUX : Dans l'objectif du déploiement des itinéraires cyclables sécurisés sur le territoire d'Amiens Métropole à l'horizon 2030, je vous propose de valider la réalisation de travaux sur la RD1 se situant sur l'axe n°8 du Plan Vélo.

Il s'agit plus précisément du prolongement des aménagements existants pour assurer la desserte de la Zone d'Activité de la Blanche Tâche de Camon. Cette continuité cyclable, qui part de Rivery, se traduit par la création d'une voie verte de 3 mètres de large sur environ 2 kilomètres de long avec un revêtement perméable de couleur claire.

Le budget total est estimé à 724 000 € TTC, étant précisé que ce projet est lauréat dans le cadre de l'appel à projet « Fonds de Mobilité Actives – Continuités cyclables », permettant de bénéficier à terme d'une subvention à hauteur de 183 000 € HT.

L'entretien des aménagements cyclables pour le tronçon se trouvant le long de la RD1a, entre la voie d'accès aux habitations et la rue Edouard Branly, cela nécessite la signature d'une convention avec le Conseil Départemental que je vous propose d'approuver. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à la signer, et également d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes participations financières potentielles auprès des partenaires pour accompagner ce projet.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

M. RENAUX : Les élus de Camon ne prendront pas part au vote.

M. GEST : Bien évidemment. Vous savez que nous devons être extrêmement sourcilieux sur la protection des élus au moment des votes qui concernent leur propre commune. Nous notons donc qu'il n'y aura pas de participation au vote des élus de Camon.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. RENAUX, Mme ROUSSEL (pouvoir à M. RENAUX), M. PIOT n'ont pas pris part au vote.

M. GEST : Avant de passer à la présentation des dossiers inscrits à l'ordre du jour, je suggère que Monsieur Marc FOUCAULT nous dresse un bilan des aides apportées par la collectivité aux entreprises. Je sais qu'il l'a déjà fait en commission, mais cela avait été demandé en CAM, et donc le moment est venu. J'excuse Marc qui est malheureusement contraint par des douleurs persistantes à rester debout et je le remercie d'être là quand même ce soir à la fois pour présenter ce bilan et éventuellement un autre dossier ensuite.

M. FOUCAULT : En effet, nous avons promis de vous présenter un bilan des aides aux entreprises. Pour rappel, les aides aux entreprises sont une compétence régionale. A priori, nous pourrions ne pas en faire du tout, sauf que la plupart des régions, et notamment la région Hauts-de-France, estiment qu'il y a évidemment des sujets qui doivent être traités en subsidiarité, et notamment sur les aides, soit en complémentarité, soit de manière isolée. Il y a une exception à cela, ce sont les aides à l'immobilier d'entreprise, mais tout le reste fait l'objet d'un conventionnement avec la région Hauts-de-France.

Nous passons directement à la page 8. Nous avons plusieurs catégories d'aides. La première est l'aide aux investissements matériels des TPE, puis l'aide à la création d'emplois, l'aide à l'immobilier d'entreprise, et des produits un peu plus sophistiqués, notamment pour aider la recherche ou des entreprises spécifiques. On peut aussi faire des coups ponctuels, comme ce fut le cas notamment durant le Covid, vous vous souvenez, avec un certain nombre de dispositifs. C'est là-dessus que je vais vous présenter le bilan, ce qui sera plus simple.

Concernant l'aide aux investissements matériels des TPE, on raisonne à chaque fois sur trois ans : 2020-2023. Je ne vous donnerai pas forcément tous les chiffres à chaque fois, mais je vais vous donner celui-ci. D'ailleurs, le dossier suivant porte précisément sur l'aide aux investissements matériels des TPE, donc de moins de 10 salariés. Sur trois ans, on crée 126 emplois et on subventionne à hauteur de 487 000 €. Si vous faites le compte à chaque fois, c'est à peu près 3 à 4 000 € de l'emploi créé sur les différents dispositifs. 126, cela paraît assez peu, à chaque fois on passe un boucher, un fleuriste, un petit restaurant, cela paraît peu d'emplois à chaque fois, mais quand bientôt nous allons inaugurer YNSECT nous serons à peu près entre 120 et 150 emplois. Vous voyez que c'est à peu près ce que peut donner notre aide à de toutes petites entreprises. On sait bien que l'artisanat est un très gros apporteur d'emplois, même si un par un cela ne l'est pas beaucoup. C'est une aide que nous avons à chaque CAM ou presque.

Ensuite, pour les entreprises plus grosses, nous avons l'aide à la création d'emplois. Nous aidons minoritairement les entreprises, il faut le savoir, et en particulier les moyennes et les grosses, soit parce qu'elles ne nous le demandent pas, soit parce que nous ne le jugeons pas utile. En tout cas, de 2020 à 2023, nous avons aidé 8 dossiers, soit 2 à 3 dossiers par an, ce qui représente 210 emplois, un montant de subventions de 585 000 €. Nous sommes toujours dans les mêmes épures, mais le plus intéressant est que derrière il y a 11 millions d'Euros d'investissement, ce qui fait travailler d'autres entreprises. Vous connaissez ces entreprises puisqu'à chaque fois, il y a un dossier d'Amiens Métropole. Je ne les citerai pas toutes, mais cela va de startups, comme la dernière, Open Stent Solutions qui travaille sur les artères cardiaques, jusqu'à Hellowatt, qui est un comparateur d'énergie, ou Infodis. A chaque fois, une convention est passée avec eux, ils s'engagent à créer des emplois, parfois ils y arrivent plus vite, parfois ils y arrivent moins vite. Quand c'est moins vite, nous faisons un avenant à la convention, ce qui a dû arriver la dernière fois. L'objectif est fixé à 210 créations d'emplois supplémentaires.

Le troisième concerne les aides à l'immobilier. Nous faisons sans la région, sans conventionnement, et nous pouvons aider jusqu'à 4 000 € par emploi, ce qui explique la somme de 393 000 €. C'est peu de dossiers puisque c'est à la fois de l'emploi et de l'immobilier. Donc 5 dossiers pour un montant de 393 000 €. Dans les exemples pouvant être donnés, je pense à Friedlander qui remet à neuf quasiment ses locaux avec, de plus, un objectif de 50 emplois. Ce n'est pas une aide à l'immobilier, mais une aide à l'emploi avec en plus de l'immobilier à chaque fois. Il y a aussi l'entreprise de peinture allemande DAW, avec 15 emplois pour un nouveau process de peinture qu'ils installent sur Amiens Métropole.

Nous avons ensuite quelques cas spécifiques. Le plus intéressant pour nous récemment, même s'il peut être jugé contrasté, c'est Valeo, qui avance à marche forcée sur l'électrification et l'hybridation des véhicules automobiles et qui a consenti un effort exceptionnel de modernisation de son site d'Amiens. De toute façon, s'il n'y avait pas eu cet effort, Valeo fermait dans les mois ou les années à venir étant donné la pression sur la transformation de l'industrie automobile. Et c'est une pression surtout sur la recherche et le développement. Avec Valeo, nous avons beaucoup de chance car c'est à peu près la seule entreprise d'Amiens ayant son centre de recherche à Amiens, avec plus d'une centaine de chercheurs, de salariés, de techniciens spécialisés sur la recherche Valeo. Goodyear qui se redéveloppe fortement a son centre de recherche à Luxembourg pas à Amiens, Procter non plus. Ce sont de grandes entreprises, mais qui n'ont pas leur centre de recherche. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons été extrêmement attentifs au dossier Valeo. Les dépenses éligibles étaient de 12 millions d'Euros, nous sommes intervenus à hauteur de 1 million d'Euros il y a deux ans, et les Hauts-de-France sont intervenus également à hauteur de 1 million d'Euros. Vous avez suivi l'actualité, autant l'activité monte en gamme sur l'hybridation et l'électrification, à marche encore plus forcée que ne s'y attendait Valeo, autant les activités plus anciennes, thermiques, souffrent aujourd'hui. L'essentiel, ce sont les investissements qui sont consentis sur Valeo, la garantie sur les 800 emplois, peut-être même plus, j'espère, le contrat du siècle - ainsi appelé - qui a été passé avec Daimler-Mercedes sur les embrayages humides.

Et nous avons des exemples d'entreprises parfois encore plus insolites, c'est le cas d'Ynsect que nous inaugurerons bientôt avec, pour démarrer, environ 120 à 150 emplois. On la connaît bien dans la région, c'est une ferme, c'est de l'élevage, sauf qu'ils élèvent des scarabées à partir desquels ils produisent de la protéine animale. Nous avons soutenu l'ensemble du dispositif, avec l'Etat bien entendu, à hauteur de 770 000 €, exactement comme la région Hauts-de-France, là aussi sur le territoire d'Amiens Métropole, et en particulier de Poulainville.

Je ne rentre pas dans les détails de la slide suivante, car c'est fini et j'espère que l'on n'y reviendra pas, il s'agit des aides Covid. Vous m'auriez posé la question spontanément, avant que nous fassions le bilan, j'avais tendance à penser que cela n'avait pas très bien marché, notamment

parce que le "quoi qu'il en coûte" et la prise en compte par l'Etat, notamment des salaires, était extrêmement massive, et on pouvait penser que nos aides n'avaient pas forcément beaucoup servi. Ce n'est pas tout à fait le cas puisque sur les années Covid, on retrouve 278 000 € de subventions, sur des petites équipements, beaucoup sur de l'aide à l'embauche, 93 000 €, et tout ce qui pouvait être aide en trésorerie, aide au développement d'entreprise, à hauteur de 149 000 €. C'est donc un bilan pas si mauvais, mais j'espère que nous n'aurons plus jamais à faire ce type d'aide.

Le service Développement Economique, que je remercie beaucoup pour tous ces éléments, a fait une petite synthèse, que vous pourrez lire tranquillement. Tout ce que je vous ai dit a dégagé plus de 100 millions d'Euros d'investissement. Nous avons mis 3,2 millions, et en ayant mis cette somme, nous avons 100 millions d'Euros en face d'investissement. Vous me direz qu'il y aurait eu de toute façon 100 millions d'Euros si nous n'avions pas mis les 3,2 millions d'Euros, mais nous n'en sommes pas sûrs et la réponse que nous faisons à chaque fois en matière d'aide, c'est que lorsqu'une entreprise se développe à Amiens, s'investit à Amiens, chaque Euro est important, et surtout il y a un aspect solidarité territoriale, solidarité des élus avec leur tissu économique, qui est extrêmement important.

Dans ce tableau, des chiffres m'intéressent, ceux qui figurent en bleu. On dit parfois que nous aidons les multinationales, les sociétés du CAC 40 etc., ce qui n'est pas vrai. Vous voyez que sur les 15 dossiers, il y en a deux exogènes et les 13 autres sont du développement endogène, c'est-à-dire des entreprises situées sur Amiens Métropole. Il y en a 70% sur Amiens, parce que la zone industrielle est importante et est située sur Amiens, 30% sur l'agglomération. On dit aussi que nous aidons les très grandes entreprises, ce qui est faux puisqu'il y a 12 PME et 3 grandes entreprises. Merci encore aux services parce qu'il y a des choses que l'on devinait intuitivement sur les aides, mais d'autres qu'il était important d'objectiver et de documenter ce soir. Et c'est évidemment à mettre en rapport avec les chiffres de l'emploi qui sont excellents sur Amiens. Je vais vous les redonner, surtout que les chiffres de fin 2023 commencent à arriver et montrent une résilience extrême de l'économie amiénoise. Nous faisons mieux que le national puisque vous voyez, page 18, que sur la zone d'emploi d'Amiens, ce qui est un peu plus large qu'Amiens Métropole, nous avons choisi de démarrer en 2018, il y a donc cinq ans, et en cinq ans nous sommes passés de 11%, qui était un chiffre extrêmement préoccupant pour Amiens, pour ses jeunes, à un taux de 8,8% aujourd'hui. Quand vous regarderez cela à tête reposée, vous verrez que nous nous rapprochons enfin du taux national, nous n'y sommes pas encore, mais si nous continuons ainsi, ce sera le cas. Je ne vous cache pas qu'évidemment nous sommes très préoccupés par la question foncière. Il n'y aurait pas cette question foncière, je serais beaucoup plus optimiste en termes de tendance, quels que soient les éléments de conjoncture actuels, taux d'intérêt et inflation.

La question foncière laisse un énorme point d'interrogation sur la suite de ce que l'on peut produire sur le tableau. Nous avons trois à quatre gigafactories aujourd'hui qui recherchent sur Amiens, nous sommes dans une grande difficulté à produire du foncier. Il faut vraiment en être conscient, et même si je dis que nous n'avons plus que 8,8% de chômeurs, cela veut dire quand même 16 600 demandeurs d'emploi, et je pense que ces demandeurs d'emplois sont extrêmement interrogatifs sur notre capacité à les amener dans les prochaines années, et ils ont raison, mais nous ne baissons pas les bras et nous essayons de trouver des solutions. Rien que de 2022 à 2023, nous baissons d'environ 700 emplois, ce qui est assez considérable, avec notamment des baisses très sensibles concernant les moins de 25 ans sur le territoire amiénois.

Nous avons regardé un chiffre avec le service, que nous ne donnions jamais, car quelquefois, pour différentes raisons, on peut avoir un discours un peu anti-entreprises. Je crois que si l'on aime le service public, on ne peut pas avoir un discours anti-entreprises, parce que chaque année, les entreprises d'Amiens, les TPE, les petits artisans, le petit salon de coiffure, comme les grands,

comme Goodyear, Procter & Gamble, ce sont 81 millions d'Euros. En réalité, si on rajoute d'autres dispositifs, nous sommes presque à 90 millions d'Euros par an qui rentrent dans nos communes, pour les services publics de nos communes, par les entreprises. Autant dire qu'il y a un lien évidemment direct entre les aides, la santé des entreprises, le travail des salariés, la vision des dirigeants, et notre capacité à produire des services publics, des espaces publics, dans nos communes. Ce n'est pas l'un ou l'autre mais l'un et l'autre. Et c'est pourquoi il faut être très attentif au développement économique. C'était ce petit bilan que je souhaitais vous proposer à la fois des aides et de ce qu'il y a derrière les aides. Merci, Président, d'avoir suivi ce travail et aux services de l'avoir réalisé à mes côtés.

M. GEST : Merci à Marc FOUCAULT et aux services pour cette présentation. Je suis très heureux que nous ayons pu faire ce travail et qu'il vous ait été présenté. Quand on le regarde, nous sommes effectivement très loin des fantasmes qui circulent sur les aides aux entreprises. Nous sommes simplement dans le cadre de mécaniques qu'utilise la quasi-totalité des collectivités sur le territoire national, je ne parle même pas à l'étranger où c'est quelquefois dans les pays dits les plus libéraux qu'il y a le plus d'aides aux entreprises. De plus, nous avons pris un engagement qui était d'essayer de rattraper le niveau de chômage du plan national, nous n'y sommes pas encore tout à fait, mais nous nous en rapprochons. Pardonnez-moi de le dire clairement, ce n'est pas un hasard. Bien sûr que ce sont les entreprises qui créent les emplois, nous n'avons jamais dit le contraire, mais être en mesure de présenter une agglomération attractive, être en mesure de savoir accueillir les entreprises correctement n'est pas innocent dans les résultats qui viennent de vous être présentés. Effectivement, nous serions très optimistes si nous n'étions pas bloqués pour l'instant par le problème du foncier, mais très optimistes. J'insiste car je ne passe pas une journée sans me préoccuper de cela. Je ne me sens pas capable d'annoncer à un moment donné que nous avons perdu l'implantation d'une entreprise, à fortiori si elle est née à Amiens, parce que l'on ne peut pas débloquent le problème du foncier alors que nous savons parfaitement que l'agglomération d'Amiens aura, en application de la loi sur l'artificialisation des sols, au minimum 150 hectares. Donc avoir un dossier bloqué aujourd'hui n'est pas supportable, je le répète et je l'ai dit directement au Préfet de la Somme encore cet après-midi. Les choses sont claires. Le bilan des aides parle de lui-même, et heureusement, nous avons, je l'espère, quelque espoir de voir au moins se débloquent une situation qui permettrait à nouveau de vous annoncer des résultats intéressants. Ce ne sont pas les demandes qui manquent, ce sont les hectares qui manquent, et tous ceux qui disent le contraire sont des menteurs. J'utilise à dessein ce terme. Voilà pour le bilan.

Y a-t-il des questions sur ce bilan ?

M. DECAVE : Effectivement, nous souhaitons vous remercier d'avoir répondu à des sollicitations que nous avons faites à plusieurs reprises, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président et, bien sûr, les services qui ont œuvré à ce que cette question puisse être un peu clarifiée. Il nous semble important effectivement de savoir où va l'argent public, qui est un enjeu démocratique, et il nous semblait important de pouvoir avancer un peu. Sur la question des aides aux entreprises de façon plus globale, nous sommes là sur le report des décisions prises par cette assemblée, avec cette forme de comptabilité de ce qui a été mis en œuvre. Autour de la question des aides aux entreprises, nous vous avons sollicité aussi parce qu'aujourd'hui, dans un contexte un peu plus global, de nombreuses aides aux entreprises existent, soit 2 000 dispositifs en France d'aides publiques aux entreprises qui prennent différentes formes, on ne va pas y revenir. Le montant total de ces aides aux entreprises à l'échelle nationale, le gouvernement parlait de 140 milliards d'Euros pour 2018, 157 milliards d'Euros pour 2019, avant le "quoi qu'il en coûte" de la période Covid. Ces montants représentent cinq fois la dette des hôpitaux, deux fois le budget de l'Education nationale, six fois celui de l'enseignement supérieur, et ces niveaux élevés d'investissement public justifient que l'on s'intéresse à leur efficacité.

Je suis désolé, je prends un peu de hauteur parce qu'Amiens Métropole joue son rôle, mais dans un contexte un peu plus global. Ce foisonnement d'aides, on le voit, fait l'objet d'un travail d'évaluation, mais à l'échelle nationale, c'est un travail qui manque beaucoup. Et la Cour des Comptes, notamment des rapporteurs d'une commission d'enquête parlementaire, qui sont des députés Renaissance et Républicains, relèvent le manque d'efficacité et de méthode dans la lecture de décorrélation entre les aides aux entreprises et la création d'emploi. Comme vous le disiez, il y a des hypothèses et vous faisiez des corrélations, elles sont discutables. On peut se réjouir de l'avancée des chiffres que vous venez de mentionner, mais il nous semble quand même que sur la logique d'évaluation, il y a un complément à faire. Il y a des situations de non remboursement des aides, par exemple, en cas de non tenue des engagements, ou des aides qui n'ont pas été remboursées en cas de délocalisation. On peut penser au cas de Bridgestone qui a fermé son usine à Béthune après avoir reçu 1,8 million d'Euros du CICE et 620 000 € d'aides régionales, et qui est un exemple criant. Des exemples locaux peuvent également être cités, comme Goodyear ou Whirlpool.

Aujourd'hui, la question pour nous est de savoir à quoi servent vraiment ces entreprises. On a l'impression, quand on lit la littérature sur le sujet, que les aides servent à maintenir un système économique à bout de souffle. Un certain nombre de recherches pointent des effets minimes sur la création d'emploi et l'innovation et l'estimation est faite que supprimer les aides fragiliserait effectivement les entreprises aujourd'hui, mais que l'on a l'impression d'abonder un panier percé, si je puis me permettre, ou de multiplier les pansements sur une jambe de bois, n'y voyez pas de mauvais jeu de mots, Monsieur le Vice-président. Les aides publiques sont nécessaires pour maintenir la compétitivité des entreprises, mais elles maintiennent un fonctionnement qui leur est finalement défavorable. Elles ont donc besoin de toujours plus d'aides publiques pour garantir leur pérennité, ce que certains peuvent appeler une forme de capitalisme sous perfusion, une forme d'assistanat. Dans des situations jugées d'assistanat, on demande des contreparties, les allocataires du RSA peuvent en témoigner dans un certain nombre de situations. Il semblerait que plus que sur l'aide publique aujourd'hui, la difficulté porte sur le fonctionnement des règles du marché qui conviendrait pour modifier et garantir la pérennité et le développement des entreprises.

Nous parlerons d'autres situations un peu plus tard, nous ne faisons pas de vœu ici à destination de l'OMC, du FMI, ou de la Commission européenne, mais il nous paraît quand même important de voir que c'est pour nous quelque chose qui prend par le petit bout de la lorgnette le problème de la structuration du capitalisme qui continue aujourd'hui à être prédateur pour la biodiversité, le climat et les droits sociaux dans un certain nombre de ses manifestations.

Sur ces questions un peu larges, nous avons deux ou trois pistes pour sortir de ce système, mais ce n'est pas l'objet aujourd'hui. Dans le contexte local, ce que nous voudrions voir avancer, ce sont des objectifs atteignables, souhaitables, à la portée de votre exécutif d'ici la fin du mandat. Concernant les aides versées par les collectivités territoriales, la Cour des Comptes fait des propositions et il semblerait important qu'elle puisse être saisie. Ensuite, sur la question des aides versées directement par Amiens Métropole, on ne va pas revenir sur le descriptif que vous venez de nous faire, Monsieur FOUCAULT, il y a différents types d'aides. Depuis juillet, nous avons comptabilisé 3,2 millions d'Euros d'aides aux entreprises, et nous recroiserons avec les chiffres que vous venez de nous présenter. Sur la création d'emplois, vous nous avez annoncé une arrivée à 120-150 emplois avec l'intégration des chiffres d'Ynsect, si j'ai bien compris. J'en profite pour préciser que nos votes n'ont pas été dogmatiques en la matière, à un certain nombre de moments nous avons voté pour la majorité des aides versées aux entreprises à Amiens Métropole, quasiment toutes les aides versées aux TPE, et voté contre quand elles étaient versées, non pas à des groupes du CAC 40 mais à de grands groupes qui réalisaient par ailleurs des bénéfices chiffrés en millions d'Euros, et nous n'avons pas été convaincus par les arguments qui nous ont été apportés sur ce sujet. Les votes sont disponibles. Et il y a des abstentions lorsque nous avons des

interrogations sur les bénéfiques de ces aides, sur les exigences sociales ou environnementales des entreprises en question. Nous voulions faire cette mise au point pour sortir d'une forme de caricature sur les positions.

Nous entendons le problème du foncier, nous avons déjà eu cet échange dans cet hémicycle. Parfois, nous avons la perception d'être sur un registre du premier arrivé premier servi, d'une sorte de guichet, d'un package de base proposé aux investisseurs privés quand ils arrivent sur notre ville. Vous l'avez dit, on les accueille bien, du coup ils se sentent bien accueillis, mais encore une fois, à l'échelle locale, on a parfois l'impression que c'est un peu un pansement sur une jambe de bois.

Nous pensons qu'il faut rompre avec le positionnement dogmatique à l'échelle des politiques néolibérales, mais nous aimerions voir avancer des choses assez techniques et précises qui sont proposées, non pas par des gauchistes écolos décroissants, ce sont les propositions de la mission parlementaire Les Républicains et Renaissance a minima, cela nous paraît réaliste et envisageable pour vous d'avancer sur ce sujet. En guise d'inspiration, sur les conditions d'octroi à l'aide publique, il y a la question du respect par les entreprises de leurs obligations sociales, fiscales et environnementales, on est sur le droit mais peut-être un peu plus que le droit pour être incitatif : le respect de l'égalité salariale femme/homme et l'obligation légale de négocier les salaires annuellement - aujourd'hui, on n'est pas dans ce cas de figure - ; l'interdiction temporaire de toute hausse de rémunération des dirigeants de l'entreprise lorsque l'aide est versée dans l'objectif de maintenir l'existence de l'entreprise ; l'activité pour laquelle une entreprise reçoit une aide publique ne doit pas aggraver son bilan d'émissions de gaz à effet de serre, et elle doit mettre en place un certain nombre de choses qui viennent au moins le compenser ; le respect des lois environnementales, bien évidemment ; lorsqu'une aide est accordée pour l'installation et l'extension d'une entreprise, la collectivité formalise les conditions de versement de cette aide et fixe des clauses de remboursement en cas de non-respect des objectifs.

Et nous nous permettons d'ajouter que sur la question de l'aide aux entreprises, un élément nous paraît important à intégrer dans les réflexions et qui ne fait pas partie de ce type d'aide, c'est la question des marchés publics qui sont pour une collectivité une autre manière d'aider les entreprises locales tout en étant au service de l'intérêt collectif et de la politique de développement économique. Il est possible aujourd'hui de respecter la loi sur les marchés publics tout en favorisant une économie plus circulaire. Nous souhaitons simplement relever que nous attendons que ces aides aux entreprises soient réellement fléchées pour bénéficier à la politique, avoir une lecture à plus longue vue de la politique économique à l'échelle de la Métropole et à la hauteur des défis climatiques et sociaux. Merci.

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. DESCHAMPS : Rassurez-vous, je ne vais pas faire un discours aussi long, anticapitaliste, à la sauce NUPES. C'est ce à quoi nous venons d'assister, un discours anticapitaliste, qui se demande encore au 21^e siècle à quoi servent les entreprises. Cela sert à créer de l'emploi, cela sert à faire vivre des familles, cela sert à faire vivre une ville, une entreprise sert à beaucoup de choses. Je voulais prendre la parole, Monsieur le Président, parce qu'il y a deux groupes d'opposition à la Métropole, mais là on voit clairement qu'être dans l'opposition, ce n'est pas être d'accord sur tous les sujets. Je suis en total désaccord avec tout ce que j'ai entendu. S'il y a bien une chose que je fais assez régulièrement, c'est de critiquer des choix que vous faites dans la majorité, mais quand c'est bien je le dis. Et s'il y a une délégation qui fonctionne bien depuis le début de ce mandat, c'est celle du développement économique. Il n'y a pas un chef d'entreprise qui m'ait interpellé depuis le début de votre mandat pour me dire que ce que vous faites est mal, que les accompagnements aux entreprises sont mauvais, que vous êtes dans des délais longs pour répondre mais, au

contraire, que l'accompagnement est présent et que la dynamique est repartie. Je voulais vraiment vous le dire parce que c'est important de comprendre que quand il y a des choses qui ne vont pas, je les dis, mais quand il y a des choses qui vont bien, je tiens aussi à le faire savoir.

M. FOUCAULT : Merci, Monsieur DESCHAMPS, je suis sûr que ma santé va vite s'améliorer grâce à vos propos élogieux.

M. GEST : Je n'avais pas vu Philippe THÉVENIAUD qui avait demandé la parole, je la lui donne volontiers, et tu répondras globalement.

M. THEVENIAUD : Je vous remercie, Monsieur le Président, chers collègues. Je voudrais que l'on prête attention également pour l'avenir à certaines inquiétudes. Il est vrai que l'industrie est une remise en cause régulière, quel que soit le secteur industriel. Aujourd'hui, nous subissons et nous allons subir la concurrence déloyale de la Chine. Un exemple concret. Certains ont critiqué des aides de l'Etat par rapport à Goodyear. Je suis informé depuis deux à trois jours que Goodyear, comme tout fabricant de pneumatiques européen, rencontre des difficultés, des pertes de marché, car à cause de la concurrence déloyale de la Chine, les fabricants chinois gagnent des parts de marché. Vous critiquez les aides de l'Etat pour Goodyear, ex-Dunlop à Amiens. Heureusement, parce que si Amiens n'est pas touché, c'est parce que l'Etat a donné ces aides publiques pour produire ces pneus à haute performance. Il y a donc du positif. Madame BECKER, il ne faut pas vous énerver, vous avez déjà rasé une usine, il y en a une qui a été sauvée. Heureusement qu'il y a des gens responsables.

M. GEST : Monsieur THÉVENIAUD, restez sur votre sujet, s'il vous plaît.

M. THEVENIAUD : Je voudrais dire également, je l'ai déjà dit et je le redis, que la Ville d'Amiens, Amiens Métropole, a changé d'image. Il y a huit ou neuf ans, elle accueillait des chefs d'entreprise avec des pneus brûlés et des palettes brûlées, maintenant il y a un accompagnement, la ville a changé d'image et bravo pour le travail réalisé. Vous voyez, je suis dans l'opposition, mais comme je l'ai dit dès le début, dans le pragmatisme.

M. GEST : Merci, je redonne la parole à Marc FOUCAULT.

M. FOUCAULT : Il y avait beaucoup de choses dans la première intervention. Sincèrement, je trouve le discours d'abord très éloigné des réalités d'Amiens et de ce que les gens attendent, et même très daté économiquement. On sait très bien qu'il y a un avant-Covid et un après-Covid, notamment en France. Il n'y a pas moins ultralibéral que ce qu'il se passe dans le quinquennat actuel ou avant, tous les économistes sont plutôt d'accord pour dire qu'il y a un immense retour au keynésianisme d'où l'inflation. Le quoi qu'il en coûte en est l'illustration.

Deuxièmement, je veux bien vous suivre sur le discours anticapitaliste, notamment en France, sur la fin du 20^e siècle, mais il ne faut jamais oublier que nous avons quand même en France, et tous les pays n'ont pas fait la même chose, supprimé 50 000 emplois industriels par an de 1991 à 2017, c'est donc assez gigantesque. A Amiens, nous avons payé notre tribut, mais beaucoup d'autres l'ont payé aussi, parfois non pas pour de bonnes raisons mais des raisons que l'on peut expliquer, parfois pour des raisons beaucoup plus liées au profit et à un capitalisme pas forcément bien régulé. Nous n'en sommes plus là du tout aujourd'hui, d'autant qu'en plus nous vivons une période assez extraordinaire. C'est pourquoi je ne comprends vraiment pas bien votre présentation par rapport à Amiens. Je mets de côté l'aspect artisanat, qui est extraordinaire, même dans la logique des Gilets jaunes, et qui est important parce que c'est tout l'aspect territoire, vie des territoires. Ce n'est pas rien le coiffeur qui s'installe dans une petite commune, ou un petit restaurant... Mais pour le reste, de quoi parle-t-on ? On parle justement d'entreprises qui sont sur le 21^e et le 22^e siècle.

Quand nous aidons Valeo, nous n'aidons pas Valeo mais la révolution automobile, la révolution de la mobilité. Tout l'argent est mis sur la décarbonation, la transition écologique, l'électrification. Quand on aide Unither, on est sur les questions de souveraineté, avec une aide majeure de l'Etat. On a vu pendant le Covid ce que nous coûtait d'avoir un paquet de médicaments venant de Chine et qui n'étaient pas produits en France. Quand on est sur Procter, soit à peu près 50 millions d'Euros par an d'investissement, d'une manière très silencieuse, on n'est que sur la décarbonation, nouvelle manière de faire de la lessive, le packaging, la lessive elle-même, etc. Goodyear, c'était des pneus, le véhicule thermique, du poids lourd etc. On va passer sur du Goodyear à fond sur le véhicule électrique, c'est-à-dire le pneu qui n'est plus seulement l'outil pour rouler, mais l'outil pour comprendre comment est une route, avec des capteurs solaires pour réguler la vitesse du véhicule. Tout l'argent que la région investit, que l'Etat investit, est précisément sur les nouveaux métiers et les nouvelles révolutions du 21^e siècle : transition numérique, révolution écologique, décarbonation etc.

Je vais vous dire, et cela n'a pas du tout été cité dans votre discours, ce qui m'étonne, le vrai sujet pour Amiens n'est pas du tout celui que vous dites, il est celui de la formation. Nous rattrapons notre regard en matière de chômage, je pense que nous le rattrapons aussi parce que nous nous améliorons en matière de formation. Le Président a raison, il y a le sujet du foncier, mais il y a aussi le sujet de la formation. Si nous n'arrivons pas à avoir de meilleurs taux de réussite au Bac, et il y a beaucoup d'enseignants, de principaux, de proviseurs de lycées ici, si nous n'arrivons pas à améliorer notre niveau au Bac, à avoir une université plus performante, à avoir plus de centres de recherche, nous aurons du mal à continuer aussi à faire baisser notre taux de chômage. Et cela parce que tous les emplois d'aujourd'hui, ceux dont je parlais, sont sur de nouveaux métiers, sur de nouvelles ingénieries. C'est la raison pour laquelle je trouve votre discours assez daté.

Merci beaucoup aux deux autres intervenants. Au-delà de mon remerciement amical, je pense que l'économie et la formation sont des sujets sur lesquels il faut être soudé, solidaire. On peut avoir des divergences mais pas sur l'économie, pas sur l'emploi. D'abord parce qu'Amiens a lourdement payé. C'est vrai que le taux de chômage diminue, c'est bien, mais il y a encore plusieurs milliers de demandeurs d'emploi. Sur le foncier, ce qui me désole, c'est que nous avons la capacité, et ce ne sont pas des projets qui traînent en France, ce sont réellement des gens qui viennent avec des gigafactories, qui sont à 1 000, 2 000, 3 000 emplois et qui nous disent qu'ils voudraient s'installer sur Amiens. Sincèrement, avec le Président, le service et Brigitte FOURÉ, cela nous arrache le cœur de dire non parce qu'il nous manque quelques hectares alors que dans la Somme, nous sommes entourés quelquefois de terres agricoles. Il y a plein de paysans, j'ose dire le mot ici, ils savent très bien qu'il y a des terres agricoles de mauvaise qualité et des terres agricoles de bonne qualité, et nous allons priver notre territoire de milliers d'emplois pour simplement de l'idéologie. Alors que, par ailleurs, on investit des dizaines de milliers d'Euros sur la décarbonation.

J'ai oublié de préciser au sujet de l'emploi, les 120 emplois concernent juste les TPE-PME. Sur l'ensemble des aides, ce sont 650 emplois. En termes de pouvoir d'achat, 650 emplois à 2 500 € par salarié, cela veut dire 20 millions d'Euros par an de pouvoir d'achat qui ensuite se déversent sur Amiens, par rapport à 3 millions d'investis. De plus, si vous raisonnez sur cinq ou dix ans, si l'emploi est maintenu, il n'y a vraiment pas photo, et avec 600 emplois on fait quand même beaucoup pour la vitalité d'Amiens, pour sa croissance et pour son développement, et encore une fois pour les services publics, parce que vous avez continué de les opposer tout à l'heure en disant : j'ai lu un rapport qui regarde d'un côté les aides, de l'autre les besoins des hôpitaux etc. Mais comment paie-t-on les besoins des hôpitaux sinon avec les entreprises ? C'est largement l'économie française et ses entreprises qui paient le service public et les hôpitaux. L'argent ne vient pas comme cela... si, un peu pendant le Covid, mais en général non.

M. GEST : Monsieur PRADAT pour quelques mots parce que votre groupe s'est déjà exprimé.

M. PRADAT : Juste un mot, parce que nous avons tous entendu l'intervention de Monsieur le Président ce matin à France Bleu qui parlait de plusieurs dizaines d'emplois pour les 56 hectares pour Jules Verne, et Monsieur FOUCAULT nous parle de milliers d'emplois. C'est juste que j'ai du mal à vous suivre.

M. GEST : C'est peut-être plus prudent de s'engager sur moi mais quand Marc dit cela, il n'est pas dans l'erreur. Je vous rappelle que cela nous a déjà coûté une candidature à 4 000 emplois. Je ne sais pas comment il faut le dire. J'ai l'impression parfois que je ne parle pas la même langue, mais nous avons perdu 4 000 emplois. Voilà. Si vous voulez que nous en perdions encore, surtout ne vous en privez pas, je l'ai déjà dit, j'expliquerai. Mais cela me gêne beaucoup le moment venu de dire à une entreprise que je ne peux pas l'accueillir. Parce que l'on ne sait pas prendre une décision, qui est parfaitement possible à prendre maintenant puisqu'elle n'obère pas la suite et la répartition des fameux hectares liés à la loi sur l'artificialisation des sols.

Je souhaite juste ajouter deux choses; La première, remercier Renaud DESCHAMPS et Philippe THÉVENIAUD de leur pragmatisme. On peut en effet être opposés et simplement reconnaître la réalité, parce que la réalité est là. Je sais bien qu'elle gêne certains d'entre vous dans la salle, parce que c'est conforme à ce que nous avons demandé et annoncé. Cela gêne par rapport à la situation que nous avons connue. Mais c'est la réalité. La deuxième chose est que je ne passe pas pour être tous les matins en train de tweeter ma passion pour le gouvernement, mais quand j'entends que l'on veut réindustrialiser le pays, je ne peux qu'être d'accord, comme Marc l'a dit tout à l'heure, car nous avons perdu énormément d'emplois industriels qui, eux-mêmes, conditionnent d'autres emplois derrière, notamment des emplois de services. Donc évidemment qu'il faut réindustrialiser le pays. Là où je ne suis pas d'accord, c'est qu'il ne faut pas être schizophrène, vouloir réindustrialiser et en même temps ne pas trouver les hectares pour le faire. Voilà où est le problème. Ce n'est pas du tout dans le fait de réindustrialiser et même de voir l'Etat mettre beaucoup d'argent sur la table, et je l'en remercie, comme ce fut le cas pour Goodyear Dunlop, comme ce fut le cas pour d'autres exemples qu'a cités Marc tout à l'heure, parce que cela a contribué à faire en sorte que l'entreprise qui en bénéficie soit plus solide. Je ne dis pas qu'elle ne ferait pas nécessairement l'investissement, encore que dans certains cas, on savait bien qu'il n'y aurait pas d'investissement, et cela aurait déclenché un cataclysme social. Merci, nous en avons connus. Il est certain que même quand on aide une petite entreprise, et vous votez les subventions pour les Très Petites Entreprises, même si c'est modeste cela contribue à solidifier l'entreprise, à lui donner plus de chance de réussir, à lui donner plus de chance de se développer.

Donc, très franchement, en répondant à votre demande de bilan des aides aux entreprises, je ne pensais pas à un seul moment que nous arriverions à vous convaincre. Nous avons bien entendu votre discours, Monsieur DÉCAVÉ, c'est un discours national, ce sont deux approches radicalement différentes de l'économie française, nous sommes d'accord. Vous n'êtes pas surpris de ce que l'on vous dit, alors peut-être êtes-vous surpris, voire même déçu, de voir que nous avons des résultats, mais en revanche, vous n'êtes pas surpris de nous entendre dire ce que nous avons dit. Je pense effectivement que nous sommes dans une bonne passe, et nous avons tellement connu dans les années antérieures de difficultés pour cette ville et cette agglomération que nous devrions sincèrement tous nous réjouir de voir que les temps changent, et que si on ne nous met pas des bâtons dans les roues, ils vont encore changer favorablement. Voilà ce que je voulais vous dire à cette occasion. Je ne répondrai pas sur les paniers percés, parce que j'ignore ce que c'est pour une entreprise qu'un panier percé. Et sur les marchés publics, évidemment, c'est la raison pour laquelle aussi des niveaux d'investissement importants sont maintenus, parce qu'un investissement que nous faisons, ce sont aussi, bien sûr, des marchés supplémentaires pour les entreprises, et dans 90% des cas, en respectant parfaitement la loi, ce sont des entreprises de notre secteur au sens large qui en bénéficient. Voilà.

Puisqu'il n'y a pas de vote sur cette présentation, je donne maintenant la parole à Anne-Sophie BRUNEL pour la présentation des aides aux TPE.

19 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. CONVENTION-TYPE.

MME BRUNEL : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous sommes donc dans la continuité de ce qu'a présenté Monsieur le Vice-président au Développement économique. Je ne reviendrai pas sur le mécanisme des aides aux investissements que l'on vous a déjà longuement présenté. Cette fois-ci, les aides concernent 7 dossiers, sachant que l'on est sur des TPE. Ces aides représentent un montant total de 21 070 €, et au total pour les entreprises 272 217 € d'investissement. Et puisque l'on parle d'emploi, une consolidation d'environ une quinzaine de salariés pour ces entreprises présents à ce jour.

M. GEST : Merci, Anne-Sophie BRUNEL. Des questions sur ce dossier ?

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - ASSOCIATION SYNAPSE 3I. SOUTIEN EXCEPTIONNEL A LA REPRISE D'ACTIVITE. CONVENTIONS.

M. GEST : Je redonne la parole à Anne-Sophie BRUNEL pour l'aide à Synapse.

M. FOUCAULT : Je me suis permis de prendre ce dossier parce que c'est vraiment la suite de la présentation des aides à l'emploi et du discours sur le chômage. On sait que nous sommes à 8%, il y a encore 2 à 3% à gagner. Après, on rentre un peu dans l'incompressible, et là ce sont des personnes très éloignées de l'emploi pour différentes raisons. Et heureusement, il y a de formidables acteurs qui sont les entreprises d'insertion, comme Synapse. Là, du coup, on n'est pas sur des dossiers régionaux, mais des dossiers départementaux. A Amiens, nous avons la chance d'avoir plusieurs de ces structures, dont une des plus importantes qui est Synapse et qui permet justement de lutter, de travailler sur les 5 000 demandeurs d'emploi qui, si nous ne sommes pas là, ne retrouverons jamais d'emploi quand bien même nous aurions des gigafactories qui s'installeraient partout sur Amiens. C'est donc pour eux que nous travaillons, le département et nous, dans le cadre notamment de Synapse.

Synapse a malheureusement été une des victimes des émeutes de fin juin-début juillet. Leurs locaux étaient à la Salamandre et ils ont été considérablement détruits. Nous nous sommes rapprochés d'eux, les services notamment, les élus, l'élu de secteur, l'ensemble des élus, l'opposition aussi, très rapidement pour trouver des solutions pour eux, pour les 129 emplois. Et nous avons trouvé une solution, plus du tout sur Victorine Autier, mais plutôt vers le nord d'Amiens, dans les anciens locaux logistiques de Lee Cooper, sur Saint-Ladre, et nous avons décidé de les aider à deux niveaux. D'abord, une subvention de 100 000 € pour financer le rachat du matériel qui avait disparu. Ils sont sur des activités très diverses, la menuiserie, la formation numérique, la location de vélos. Donc 100 000 € pour les aider à racheter du matériel qui avait été perdu pendant les émeutes. Et puis, ils avaient une dette de fonds associatif auprès de nous de 50.000 € et nous allons éponger cette dette.

Si vous en êtes d'accord, Président, je vous propose une délibération consistant à abandonner le droit de reprise de l'apport en fonds propres d'un montant de 50 000 € à l'association Synapse, plus le versement d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 100.000 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

M. THEVENIAUD : Mon intervention est liée à ce point et au suivant. Les Français contribuables d'Amiens Métropole paieront. Je suis pour le principe du casseur payeur. Ce n'est pas au contribuable qui paie déjà suffisamment d'impôts de payer les dégâts. Si les émeutiers doivent rembourser jusqu'à la fin de leur vie les dégâts qu'ils ont causés, ils paieront jusqu'à la fin de leur vie. Par ailleurs, je rappelle que l'Etat a le devoir d'assurer la sécurité en veillant sur l'ensemble du territoire de la République, au respect des lois, à la protection des personnes et des biens. Force est de constater que depuis les émeutes, le gouvernement n'a pris aucune mesure concrète et forte pour responsabiliser, par exemple, les parents de délinquants mineurs, et pour faire payer les casseurs. Le clientélisme, le laxisme et l'idéologie que certains mènent depuis quarante ans vont donc continuer. La France qui se lève tôt continuera donc à payer. Puisque le gouvernement est incapable et qu'il n'a pas le courage politique de remplir ses obligations, ce dernier doit payer ces aides financières.

Pour ne pas pénaliser les commerçants d'Amiens et Synapse, je voterai tout de même cette délibération.

M. BARA : Quelques jours après l'incendie lié aux émeutes de la structure Synapse, nous sommes allés à la rencontre des Amiénoises et des Amiénois vivant sur Victorine Autier et La Salamandre. La désolation était palpable, tout cela couronné d'un sentiment d'abandon et la crainte de voir des services utiles s'éloigner. Nous précisons que Synapse, vous l'avez dit tout à l'heure, ce sont 129 personnes entrées en parcours d'insertion pour un retour à l'emploi, ce sont également 625 personnes initiées et formées à l'outil informatique afin de lutter contre la fracture numérique. Il nous paraît important de dire que les structures d'insertion par l'activité économique, présentes sur ces territoires en tension, sont indispensables. Elles permettent aux personnes les plus fragiles de se remobiliser pour retrouver un emploi ou de recréer du lien social. C'est un enjeu majeur qu'elles puissent rester implantées là où les besoins se font sentir. C'est aussi un atout qui pourrait faire de nos quartiers des terrains d'innovation économique et sociale. Pour finir, Monsieur le Président, le responsable de Synapse a dit, lors d'un reportage sur France 3, vouloir revenir sur Amiens Sud. Seriez-vous prêt à donner tous les moyens nécessaires pour que les choses se fassent dans un intérêt commun envers la population ? Merci.

M. DESCHAMPS : Je ne veux pas faire de discours national, je veux juste dire, et même chose pour le point 20 et 21, que nous allons donner des subventions exceptionnelles à des commerçants qui ont été touchés et, évidemment, nous allons voter pour parce qu'on ne va pas les pénaliser une deuxième fois. Cependant, la justice est en train de faire son travail. J'espère que cela va aller plus vite. Il y a des maires, des présidents de communautés d'agglomération dans d'autres départements et d'autres régions qui, en plus de la justice, appliquent des formes de pénalités aux auteurs de ces méfaits. Avez-vous prévu de réagir et de voir ce que vous pourriez faire pour ne plus aller dans le clientélisme avec certaines personnes qui en profitaient jusqu'à présent ?

M. GEST : Je ne vois pas très bien à quoi vous faites allusion. Brigitte FOURÉ m'a demandé la parole.

MME FOURE : Oui, j'avais demandé la parole, Monsieur le Président, pour parler de Synapse car nous devons revenir quand même au sujet. Je voulais simplement dire que Synapse est une association que la Ville d'Amiens connaît bien depuis plusieurs années puisqu'elle œuvre en effet sur le quartier Victorine Autier, elle œuvrait au sein d'une ancienne école maternelle dont nous n'avons plus l'utilité et que nous lui avons confiée parce que, justement, elle faisait un très bon travail depuis de nombreuses années dans le domaine de l'informatique, Marc le disait, dans le domaine aussi du vélo et de la menuiserie, mais également du textile puisqu'elle s'est largement mobilisée et impliquée dans la création de masques au moment du Covid, quand nous en avions besoin. Cette association est assez remarquable, ce que tout le monde s'accorde à reconnaître.

J'ai été extrêmement frappée de voir la destruction du bâtiment. Avec Alain GEST, Jean-Michel BOUCHY, Vice-président du Conseil départemental, nous étions sur place dès le lendemain de l'incendie criminel qui a détruit cette école maternelle. Et je pense que les habitants du quartier en ont été très marqués car bon nombre d'entre eux ont fait leur scolarité dans cette école. Et puis, j'ai vu comme mes collègues le personnel qui pleurait, comme nous avons aussi le personnel qui pleurait d'ailleurs à la médiathèque d'Etouvie ou dans d'autres lieux encore, malheureusement.

L'objectif était effectivement de faire en sorte que cette entreprise puisse revivre le plus vite possible et rouvrir ses portes. On a pu constater il y a une quinzaine de jours qu'elle avait pu occuper de nouveaux locaux, qu'elle fonctionnait de nouveau, et nous nous en réjouissons. Quant à savoir où elle va finir par s'implanter de manière définitive, c'est l'avenir qui le dira, mais ce qui nous importe, c'est que cette association continue à œuvrer dans l'intérêt des habitants de notre ville, où qu'ils soient, parce que c'est extrêmement utile. Le taux de stabilisation du personnel qui est passé par l'entreprise Synapse est assez conséquent. De mémoire, je crois que 40% du personnel qui passe par Synapse, sachant que les contrats durent deux ans maximum, trouvent à l'issue de ces deux ans soit un CDI, soit un CDD de plus de six mois, soit une formation. Ce résultat est extrêmement positif. C'est la raison pour laquelle tant la Ville que la Métropole ont toujours soutenu cette entreprise d'insertion. Et encore une fois, ce qui importe, c'est qu'elle poursuive son action au service de tous ceux qui en ont besoin et ils sont encore nombreux dans notre ville, évidemment. Je ne répondrai pas aux autres propos qui sont purement inventés, rêvés, démago, je ne sais pas comment les qualifier.

M. GEST : La question qui était posée était de savoir ce que nous ferions au cas où l'association, car c'est la première concernée, envisagerait de se réinstaller ailleurs que là où elle exerce son activité aujourd'hui, ce qui est essentiel, y compris pour elle, parce qu'il y a des marchés à satisfaire. Elle a donc trouvé à s'installer dans d'anciens locaux de Lee Cooper, autre épisode malheureux dans l'histoire de la ville. Nous verrons ce qu'il en est, là où des investissements ont été réalisés, que nous contribuons à aider, nous, le département dont c'est d'ailleurs la tâche, c'est la responsabilité première du département de venir en aide à ces structures. Comme nous nous y étions engagés, nous sommes aussi à ses côtés, et il appartient à cette association de dire si elle est bien là, si elle souhaite se réinstaller ailleurs, dans quelles conditions, etc. Tout cela, nous le verrons. Pour le moment, les loyers du local sont pris en charge par l'assurance de l'association, et nous verrons le moment venu ce qu'il y a lieu de faire. Quant au principe de reconstruire ou de réaménager, je peux comprendre que l'on se pose des questions. J'ai entendu les habitants de l'agglomération et d'Amiens se demander pourquoi reconstruire puisqu'ils ont brûlé. Mais d'une certaine façon, l'option que nous avons prise est de se dire qu'il ne faut pas céder. Par exemple, il ne faut pas céder au fait que l'on brûle une bibliothèque, une médiathèque destinée prioritairement aux gens du quartier et des communes immédiatement environnantes. Il n'y a pas à sanctionner deux fois ceux qui vont en bénéficier. Mais j'ai entendu ce message-là aussi. Simplement le choix qui a été fait est effectivement de reconstruire et de donner les moyens à des gens soit d'aller à la médiathèque, soit d'aller dans une salle de boxe, soit d'aller tout simplement travailler, comme c'est le cas pour Synapse, dans une entreprise d'insertion qui fait preuve d'initiative, et elle a d'ailleurs généré des activités pour plus de 120 personnes. Voilà ce que je pouvais dire.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX COMMERÇANTS IMPACTÉS PAR LES VIOLENCES URBAINES DE JUIN 2023. REGLEMENT. DOSSIER DE DEMANDE D'INDEMNISATION. CONVENTION.

M. FOUCAULT : C'est le même sujet. Je resterai sur l'idée que la Métropole, toutes les communes, n'abandonnent pas leurs petits commerces. Après, on peut développer ce que l'on veut sur les émeutes, les raisons, les mesures à prendre. En tout cas, nous ne laissons pas tomber les petits

commerces, jamais, quelles que soient les circonstances. Avec la région aussi d'ailleurs, qui a lancé un programme sur le sujet. En tout cas, nous avons décidé d'aider les commerces les plus touchés à hauteur de 5 000 € maximum par petit commerce.

Je vous propose donc ce soir de débloquer 6 dossiers. Je vais vous les citer car vous les connaissez tous. La boulangerie "Pain du jour" qui se trouve rue de Cagny à l'angle avec la rue de Mercey ; le bureau de tabac presse et le Spar de la rue de Cagny ; le bureau de tabac d'Etouvie ; et au nord un food-truck, et le bureau de tabac du Colvert. Ils ont déposé leur dossier et satisfont totalement aux exigences. Nous avons posé un certain nombre de critères, nous n'avons pas créé une commission Tartempion derrière, c'est le service qui gère tout cela pour que cela aille vite, car il y a toujours urgence évidemment, les gens doivent racheter du stock, parfois racheter du matériel. Cela représente 26 000 € pour 6 dossiers. Je pense que dans les conseils à venir, nous en aurons peut-être 3 ou 4 de plus.

M. GEST : Ce ne sont pas des sommes énormes, elles viennent en complément des avances remboursables que le Conseil Régional a consenties et c'est d'ailleurs dans le cadre de la convention avec le Conseil Régional que nous sommes habilités à le faire, sinon nous ne pourrions pas le faire. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - NUIT DE L'ORIENTATION ET DE L'INDUSTRIE 2023. CCI AMIENS-PICARDIE HAUTS-DE-FRANCE. CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. FOUCAULT : C'est le lien entre la formation et le développement économique, avec une très bonne initiative de la CCI Amiens-Picardie-Hauts-de-France d'organiser une Nuit de l'Orientation, et notamment vers les métiers de l'industrie. On peut dire ce que l'on veut, 50 000 emplois par an pendant plus de vingt ans, on peut comprendre parfois que les familles soient un peu réticentes à dire à leurs enfants qu'il faut aller vers l'industrie, et pourtant la révolution est en route. Donc il faut y aller, et on ne peut pas simplement le dire à une tribune de conseil d'Amiens Métropole, il faut aussi des événements spécifiques, il faut évidemment que les collèges, les lycées, soient derrière, que les adultes expliquent que l'industrie a changé, que dans l'industrie il y a des ingénieurs, des techniciens de haut niveau, que la robotisation est là, que c'est une industrie décarbonée, que c'est maintenant beaucoup mieux payé. C'est l'objectif de cette Nuit de l'Orientation qui aura lieu le 14 novembre 2023 de 14h à 21h à Mégacité, en association avec la Chambre de Commerce, avec un stand et une aide aux différents partenaires, d'où une contribution souhaitée de 3.000 € sur le budget du Service Emploi Insertion.

M. THEVENIAUD : Très bonne initiative. J'ai le souvenir, à l'époque du Conseil Régional de Picardie, du Printemps de l'Industrie. Marc FOUCAULT a dit quelque chose d'intéressant. Aujourd'hui, quand je discute avec des jeunes sur les emplois de demain, l'industrie du futur, force est de constater que l'industrie a une très mauvaise image, comme d'ailleurs certains métiers. C'est donc une bonne initiative, mais je pense que nous pourrions aller au-delà à l'avenir, faire découvrir ces métiers en organisant des portes ouvertes, bien entendu avec les chefs d'entreprise pour faire découvrir aux jeunes les métiers de demain, la robotisation, etc. Merci.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - SALON SIMI EDITION 2023. PRESENCE SUR LE PAVILLON REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE. CONVENTION.

M. FOUCAULT : Il est important aussi de faire savoir ce qu'il se passe à Amiens aux Amiénois, mais aussi à l'extérieur, notamment en matière d'immobilier d'entreprise, de développement économique en général, et des performances d'Amiens. Pour ce faire, un salon phare qui s'appelle le SIMI, le Salon de l'Immobilier d'Entreprise, se déroule chaque année à Paris. Pendant longtemps, nous avons eu un stand seul, nous n'avions pas les moyens de faire quelque chose de vraiment bien, et nous avons donc préféré nous associer avec la région pour avoir un stand magnifique, et chasser en bande avec nos amis d'Arras, de Lille et de Beauvais ou de Saint-Quentin. Nous serons donc présents sur le SIMI sur ce stand Hauts-de-France. Nous avons mutualisé les coûts et notre dépense, si vous en êtes d'accord, sera de 7 000 €. Le SIMI se tient du 12 au 14 décembre 2023.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Nous en avons terminé avec les dossiers économiques. Je voulais vous signaler qu'au nombre d'emplois créés qu'a recensés Marc FOUCAULT, nous aurions pu ajouter ceux créés par une entreprise dont le nom pour certains est insupportable, à savoir Amazon. Pourquoi ces 1 000 emplois ne sont-ils pas dénombrés ? Parce que nous avons mis 0 Euro de subvention. Moi, j'aime bien Amazon parce que c'est là où je commande les livres de François Ruffin, c'est donc assez pratique.

24 - PARTICIPATION AU SALON EUROPEEN DE L'EDUCATION DE PARIS. PARTENARIAT AVEC LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AMIENOIS. CONVENTION-TYPE.

MME PINON : Je vous propose qu'Amiens Métropole participe au Salon Européen de l'Éducation qui se tiendra sur trois jours : les 17, 18 et 19 novembre 2023 au parc des expositions de Paris, dans le cadre du Pavillon des territoires « Je bouge en France ! ».

Ce salon, d'une surface de 10 000 m², accueille sur 3 jours 80 000 visiteurs et 500 exposants. C'est l'occasion pour Amiens Métropole, évidemment, de présenter les formations, tout l'espace vie étudiante, et les perspectives de vie professionnelle à venir pour les étudiants.

Dans ce projet de délibération, il vous est proposé d'associer à ce stand, en échange d'une compensation financière de 1 000 € au bénéfice d'Amiens Métropole, les trois principaux établissements d'enseignement supérieur que sont l'UPJV, l'ESC et UniLaSalle Amiens.

Je vous propose donc d'approuver la convention-type à intervenir avec ces trois établissements et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE. EXERCICE 2023. APPROBATION.

M. MERCUZOT : Il s'agit pour nous d'adopter le Budget Supplémentaire, c'est-à-dire un budget prenant en compte les résultats du compte administratif 2022 et qui procède à un certain nombre de modifications quant aux recettes et aux dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement, mais vous avez l'habitude de tout cela.

Concernant l'intégration des résultats du compte administratif, je vous prie de relever que comme nous les avons votés au mois de juin, nous avons un excédent de fonctionnement d'un peu plus de

20 millions d'Euros, et nous avons un déficit d'investissement d'un peu plus de 16 millions d'Euros, soit une différence positive de 3 760 000 €.

Concernant la modification des recettes de fonctionnement, nous sommes amenés à constater qu'elles vont augmenter de 3% par rapport à ce que nous avons envisagé au Budget Primitif, puisqu'elles vont augmenter de 7 190 000 €. Comment se décomposent-ils ? Il y a d'abord de bonnes nouvelles concernant ce que nous rapporte la fiscalité ou son équivalent. Par exemple, et c'est en lien avec ce qui vient d'être dit concernant la situation des entreprises sur notre territoire, nous allons percevoir 550 000 € de plus en CFE, en Cotisations Foncières des Entreprises, et nous allons percevoir également 920 000 € de plus au titre de la CVAE, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises dont je rappelle qu'elle a été supprimée, c'est-à-dire que nous ne la recevons plus directement, elle est compensée par l'Etat. Et il faut souligner, comme d'ailleurs la Cour des Comptes l'a indiqué dans un rapport récent, que cette année, c'est particulièrement favorable aux collectivités territoriales, et nous en sommes la preuve puisqu'à ce titre, nous bénéficions d'un surplus par rapport à ce qui était envisagé au BP de 920 000 €. Par ailleurs, mais c'est une habitude, nous percevons évidemment 3,5 millions d'Euros de remboursement de personnel, ce qui veut dire que nous avons la même somme en dépenses.

Et il faut souligner, ce qui fera plaisir à mon collègue Pierre SAVREUX, qu'un certain nombre d'équipements, notamment culturels, ont connu une saison particulièrement active qui fait plaisir à voir au regard de ce que certains avaient connu durant la période Covid, et nous sommes donc amenés à compter en augmentation les recettes que nous allons percevoir du parc zoologique, ce qui confirme l'intérêt de cet investissement que nous réalisons, mais également, et cela fait particulièrement plaisir aussi, les recettes du musée de Picardie qui retrouve une fréquentation en hausse et comparable à celle d'avant la crise Covid, voire même supérieure à celle-ci. Voilà pour les recettes qui augmentent de 7 190 000 €, ou en tout cas qui sont proposées pour être budgétées en hausse de 7 190 000 €.

Quant aux dépenses, il est proposé de les augmenter de 7 740 000 €. Les trois-quarts de ces augmentations concernent des dépenses de personnel à hauteur de 5 500 000 €. Si vous vous rappelez du chiffre qui nous est remboursé, 3,5 millions, vous voyez que pour ce qui est propre à la Métropole, cela représente une hausse de 2 millions d'Euros, si je puis dire en charges nettes. Et je vous rappelle que cette hausse est due à 95% à l'augmentation du point d'indice de 1,5%, qui a été décidé à compter du 1^{er} juillet de cette année. Il faut souligner que nous devons aussi faire face à une augmentation des dépenses en matière de fluides à hauteur de 600 000 €, donc en matière d'énergie. Et il faut souligner également que nous sommes amenés à avancer une somme de 1,2 million d'Euros au budget annexe des ordures ménagères, tout cela conduit donc à vous proposer d'augmenter nos dépenses de 7 740 000 €.

En réalité, si l'on compare les 7 740 000 € de dépenses en augmentation aux recettes en augmentation de 7 190 000 €, cela veut dire que nous dégradons notre excédent de gestion tel qu'il avait été initialement posé de quelque 550 000 €. Vous voyez que nous gardons tout de même un excédent de gestion bien supérieur à celui que nous avons connu durant les années précédentes. Voilà quels sont les éléments essentiels qu'il me paraissait important de souligner.

Concernant les investissements cette fois, ce sont des ajustements à la hausse et à la baisse qui illustrent l'avancement des dossiers avec parfois un peu de retard par rapport à ce qui était envisagé et parfois, au contraire, de l'avance. Mais vous voyez que nous sommes sur des montants particulièrement minimes par rapport aux sommes en jeu telles que nous les avons votées dans notre Budget Primitif.

De la même façon, je propose de ne pas souligner de points très particuliers concernant les budgets annexes, je pourrais éventuellement répondre aux questions s'il y en a, mais je vous rappelle toutefois l'élément important qui est notre participation pour cette année à l'équilibre du budget annexe "ordures ménagères" de 1,2 million d'Euros, participation non seulement temporaire parce qu'elle n'a pas vocation à se répéter, mais qui prend également la forme d'une avance, comme nous l'autorise le code général des collectivités territoriales, car sans rentrer dans le détail, nous ne sommes pas en présence ici d'un service public industriel et commercial qui devrait obligatoirement trouver son équilibre avec les recettes prélevées auprès des usagers, mais d'un service public administratif qui nous autorise précisément ce genre d'aide ponctuelle qui fera l'objet d'un remboursement lorsque la situation de ce budget annexe "ordures ménagères" aura été totalement stabilisée. Je reste à l'écoute de vos questions.

M. GEST : Merci. Des questions ?

M. VOULMINOT : Une intervention vraiment rapide, d'autant que le prochain DOB doit être un peu dans toutes les têtes et va se faire avec les données qui apparaissent ce soir. A quoi tient l'équilibre du budget ? A ce que vous avez dit, Monsieur MERCUZOT, mais si l'on regarde du côté des recettes, leur augmentation est essentiellement du fait de la hausse de la fiscalité directe où la plupart des lignes ne sont pas de votre responsabilité directe. Ces centaines de milliers d'Euros, parfois inattendus, souvent sous-évalués, sont une bonne nouvelle pour préserver un niveau de recettes et donc faire face aux dépenses. Au niveau des dépenses, après avoir envisagé et fait voter lors du budget 2023 des dépenses de personnel inférieures à celles de 2022, nous avons voté au budget 2023 des dépenses de personnel inférieures à l'année précédente. Il y avait 56 millions d'Euros de réalisés en 2022 et nous avons voté 145 millions. Vous nous présentez aujourd'hui un chiffre de 152 millions. Alors, on peut dire que vous avez de la veine, des surplus de recettes qui viennent compenser des dépenses que vous aviez, de toute évidence, sous-estimées. Mais la providence sonnera-t-elle deux fois ? Le DOB vous donnera l'occasion de nous réexpliquer tout cela, car nous allons inscrire les futures recettes puis en soustraire les dépenses estimées, et cela vous donnera le fameux delta utile pour cadrer vos dépenses d'investissement. J'ai un peu de mal à comprendre comment celui-ci sera suffisant, mais c'est parce que je suis pressé de voir comment vous allez faire face et maintenir le calendrier de vos projets d'investissement dont la montée en charge devrait être encore plus forte dans les prochaines années.

M. GEST : D'autres interventions ? Non.

M. MERCUZOT : Je ne suis pas certain d'avoir tout saisi dans vos remarques, j'ai juste compris votre impatience à connaître le budget 2024. Je vous rappelle que nous voterons ce budget 2024, de mémoire, tout début mars ou fin février, et qu'il sera précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire qui, je n'en doute pas, vous donnera beaucoup d'éclaircissements. Je ne vois pas où il y aurait des tours de passe-passe. Quand vous évoquez une sous-évaluation, il est plutôt de bonne gestion, quand on vote un budget primitif, d'être prudent sur les recettes parce que l'on n'est jamais à l'abri, et les dernières années nous l'ont malheureusement montré, de surprises, et parfois mauvaises. C'est assez fréquent de réajuster à la hausse, on pourrait reprendre les budgets supplémentaires des années précédentes, et je pense que l'exercice a toujours été le même. Je remercie les services de cette prudence dont ils font preuve au moment d'établir un budget primitif.

Quant à la question de la masse salariale, je sais que vous savez mais je me permets de vous demander de ne pas oublier que la masse salariale correspond aussi à celle de la Ville d'Amiens, puisque celle de la Ville d'Amiens apparaît à la fois en recettes mais également en dépenses. Et si nous avons choisi d'être particulièrement prudents au début de l'année, à un moment où nous ne savions pas que le point d'indice augmenterait de 1,5%, c'est effectivement parce que nous avons le souci... et peut-être à part vous-même et vos collègues au sein du Conseil métropolitain et

municipal, je ne vois pas qui nous en fait véritablement le reproche... nous avons le souci de maîtriser cette masse salariale, et notamment sur un sujet que nous avons déjà abordé à maintes reprises qui est la question de la masse salariale consacrée aux personnels non-permanents. De fait, nous avons voulu montrer notre souhait d'être particulièrement attentifs à cette évolution. Et de fait encore, l'augmentation du point d'indice est arrivée. C'est donc assez normal que nous réajustions, et de toute évidence, le Budget Primitif que vous attendez avec une grande impatience pour 2024 prendra tous ces éléments en compte, y compris, le cas échéant, à enveloppe constante, l'inflation notamment sur les dépenses d'investissement car lorsqu'avec un même budget, il faut faire face à des factures qui augmentent, cela veut dire que, potentiellement, il faudra peut-être en faire un peu moins. Mais c'est le Budget Primitif qui nous le dira, et nous en discuterons beaucoup plus longuement au début de l'année avec le Débat d'Orientation Budgétaire. J'espère avoir répondu à ce que j'ai cru comprendre de votre intervention.

M. GEST : Juste une précision s'agissant du budget des ordures ménagères qui, effectivement, mérite d'être soutenu, mais cela ne doit pas nous empêcher d'équiper mieux nos personnels, et vous avez pu, en arrivant, découvrir la récente acquisition de quatre camions-bennes qui viennent remplacer les camions extrêmement anciens. D'autres seront achetés en 2024, mais cela ne nous dispensera pas pour autant d'être extrêmement vigilants sur le montage de ce dossier "ordures ménagères" pour 2024 et la nécessité absolue d'y affecter des économies.

ADOPTE

Observation :

MM. PRADAT, VOULMINOT, Mme BECKER, MM. BARA, DÉCAVÉ, Mmes DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA), DELATTRE (pouvoir à M. DÉCAVÉ), MM. BAÏS, DESCHAMPS, Mme BELLINA ont voté contre. M. THÉVENIAUD s'est abstenu.

26 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REMISE GRACIEUSE. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES TRANSPORTS, OFFICE DU TOURISME, CREMATORIUM, HOTEL D'ENTREPRISES ECOPOLIS ET DECHETS MENAGERS.

M. MERCUZOT : Il s'agit de mettre en non-valeur et d'autoriser une remise gracieuse sur le budget principal et les budgets annexes transports, office du tourisme, crématorium, hôtel d'entreprises Ecopolis et déchets ménagers.

Notre comptable public n'a pu recouvrer certaines créances rattachées à nos budgets au cours des années 2008 à 2022, soit en raison de la modicité des sommes, soit en raison de poursuites demeurées sans effet, du fait notamment de l'insolvabilité des débiteurs ou de la disparition de ces derniers.

Je vous propose d'approuver leur admission en non-valeur pour un montant total de 55 044,64 € et d'accorder une remise gracieuse en raison d'un dysfonctionnement de chauffage, d'un montant, modeste mais sans doute important pour son bénéficiaire, de 269,18 € HT sur le budget annexe hôtel d'entreprise Ecopolis, ce qui correspond à un mois de loyer en réparation d'un préjudice subi par l'absence de chauffage.

M. GEST : Des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

27 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR. BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT.

M. MERCUZOT : Certaines créances relatives aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement n'ont pas pu être recouvrées. Je vous propose donc d'approuver leur admission en non-valeur pour un montant de 72 604,56 € pour le budget annexe de l'eau, et de 63 133,81 € pour le budget annexe de l'assainissement.

Pour rappel, l'admission en non-valeur n'éteint pas les créances, et le comptable reste chargé du recouvrement, notamment dans le cas où le débiteur réapparaît ou connaîtrait une meilleure fortune.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS. EXERCICE 2023.

M. MERCUZOT : Cette fois, il s'agit de dotations et de reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants. La constitution de provisions pour risques et charges est obligatoire dès lors qu'il y a apparition d'un risque. La provision doit être constituée à hauteur du risque constaté, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences effectuées par le comptable public.

C'est pourquoi, pour le budget principal et chaque budget annexe de la collectivité, je vous propose d'approuver les dotations aux provisions pour créances douteuses et les reprises sur provisions précisées dans l'annexe à la délibération. Et je vous demande de m'autoriser à ne pas vous lire le détail des chiffres, je pense que cela n'apporterait rien à personne.

M. GEST : Je vous y autorise bien volontiers. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - CAP TERRITOIRES. ANNEE 2023. CONVENTION.

M. MERCUZOT : Il s'agit de signer une convention pour l'année 2023. Dans le cadre de notre politique d'achat, il est proposé de poursuivre notre recours à la centrale d'achat Cap Territoires qui, auparavant, s'appelait CAP'Oise. Il convient au travers d'une convention de définir les modalités d'accès de la communauté d'agglomération aux marchés qui sont proposés.

Cette convention serait conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable trois fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée totale de 48 mois.

Pour votre information, en 2022, le montant total des commandes s'élevait à 1 099 335 € HT et, pour être plus précis encore, à 764 399 € HT pour Amiens Métropole, à 272 488 € HT pour la ville d'Amiens et à 62 448 € HT pour son CCAS.

Je vous propose d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Pas de problème sur cette convention ?

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - LA MACHINERIE. DEPLOIEMENT DE LA MANUFACTURE DE PROXIMITE. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. CONVENTION.

M. GEST : En 2022, la Machinerie a été lauréate d'un appel à projets lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans un objectif de soutien à la création et au développement de tiers-lieux dédiés à la production.

A l'issue de cet appel à projet, la Machinerie a été labellisée « manufacture de proximité », l'amenant à amplifier son volet productif et, par conséquent, à augmenter ses besoins fonciers.

Afin de déployer son concept de micro-usine et de fabrication distribuée, l'association a pris en location un bâtiment à Rivery, l'objectif étant d'être capable d'agir vite et de produire des pièces en petites quantités, au plus près du client tout en limitant l'impact environnemental. Cette démarche permettrait également le prototypage et l'expérimentation.

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à 166 011 €.

Je vous propose de lui accorder une participation financière de 24 000 €, qui sera complétée par des aides de l'État, de la Région, avec une partie de financement sur les fonds propres de l'association.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver la convention qui fixe les modalités de versement de cette participation et de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - SOLARISATION DES GRANDES TOITURES. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SUR LES PATRIMOINES. DESIGNATION DU DEVELOPPEUR LAUREAT.

M. GEST : Dans la continuité de la trajectoire visant à atteindre l'autonomie énergétique en 2050 et afin d'augmenter la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique, la ville d'Amiens et Amiens Métropole se sont engagées dans une procédure commune pour l'élaboration d'un appel à manifestation d'intérêt par délibération en date du 14 avril 2022.

Au regard de la notation qu'elle a obtenue à l'issue de la consultation, je vous propose de retenir l'offre du groupement d'entreprises SEM Energies Hauts-de-France, SEM Somme Energies, KDE Energy et Sunelis pour le développement des centrales solaires photovoltaïques sur les toitures du patrimoine métropolitain.

Je vous propose de m'autoriser à signer tous les actes se rapportant à cette opération.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ?

M. PRADAT : C'est juste une remarque que nous avons déjà faite à la Ville et une explication de vote. Nous nous sommes abstenus quand cet AMI a été présenté par vous parce que nous avons l'exemple de la Ferme Vauvoix où l'investisseur Total Energies réalisait des investissements plutôt pour verdir ses actifs qu'il capte par des bénéfices sur une économie extractiviste, l'extraction des matières premières. Ici, nous avons peur d'avoir une réponse un peu similaire. Il se trouve que nous nous sommes trompés, nous avons une réponse qui est plutôt de l'investissement public/privé dans le cadre de deux SEM qui investissent, et c'est un investissement relativement

important, public, et donc avec une rentabilité qui va profiter à tous. Donc, nous voterons pour cette délibération. D'ailleurs, pourquoi pas une entrée d'Amiens Métropole au capital de la société de projet puisque ces investissements seront rentables à un moment donné, et pour pouvoir peut-être aussi exercer une forme de contrôle pour que l'ensemble des objectifs affichés soient réalisés. Dernière remarque, peut-être que cette expérience que la Métropole va accompagner pourrait profiter aussi aux communes métropolitaines qui, elles, se posent parfois la question de savoir comment solariser des toitures d'équipements, et afin de ne pas les laisser seules face des difficultés techniques pour aller chercher des tiers investisseurs.

M. DESCHAMPS : Nous aurons eu droit à tout ce soir de la part de la Nupes. Ils veulent maintenant devenir capitalistes. C'est une idée que nous avons également émise lors de la commission. Ce n'est pas purement pour rentrer dans le capital, mais surtout pour être dans l'instance où toutes les informations vont passer qu'il nous semble judicieux de pouvoir intégrer la SEM. Je sais qu'il y a une holding, que c'est peut-être plus compliqué que l'intégration de la SEM, mais en tout cas pouvoir intégrer la société anonyme pour avoir toutes les informations nécessaires.

M. BARA : Je n'ai pas l'habitude de ce type d'intervention. Je voulais juste dire à Monsieur DESCHAMPS que notre groupe s'appelle Amiens c'est l'tien, et j'aimerais que vous l'appeliez ainsi. Vous êtes bien gentil, merci.

M. GEST : Monsieur DESCHAMPS l'aura sûrement enregistré.

ADOpte A L'UNANIMITE

**32 - COMEDIE DE PICARDIE. PARTENARIAT DE DIFFUSION DANS LES COMMUNES D'AMIENS
METROPOLE. CONVENTION.**

M. SAVREUX : Bonsoir chers collègues. Ce point n° 32 porte sur un partenariat de diffusion dans les communes d'Amiens Métropole avec la Comédie de Picardie. Nous souhaitons par cette délibération étendre la présence du spectacle vivant dans les communes de la Métropole en approuvant la convention avec la Comédie de Picardie qui, vous le savez sans doute, est labellisée Scène conventionnée d'intérêt national, une convention qui va fixer les modalités d'organisation de quelques représentations chaque année dans 4 communes différentes de l'agglomération. Il s'agit d'une programmation décentralisée qui va permettre de faciliter la circulation des publics entre les communes de la Métropole et les salles de spectacle de la ville-centre.

Ces spectacles ne feront pas l'objet d'une facturation aux communes qui conserveront, bien sûr, leur liberté tarifaire ou de gratuité. C'est une délibération importante pour les communes puisqu'elle marque notre volonté de faire en sorte que la politique culturelle irrigue bien l'ensemble du territoire métropolitain. Nous le faisons déjà, vous le savez, avec les séances de cinéma en plein air, avec les Journées du Patrimoine. Nous étions cette année pour le jeune public à Saint-Vaast-en-Chaussée. Nous avons aussi l'habitude de programmation décentralisée de nos structures culturelles, et c'est le cas du Safran qui va souvent à Cardonnette et à Allonville, ou encore du Trait d'Union qui s'est rendu cette année, pour des spectacles d'arts de la rue à Thezy-Glimont, à Longueau, à Blangy-Tronville, et je pourrais multiplier les exemples.

Nous avons donc ici la Comédie de Picardie qui va venir enrichir l'offre culturelle dans les communes. Et c'est une délibération historique aussi puisque c'est la première fois qu'un partenariat est noué entre Amiens Métropole et la Comédie de Picardie qui, comme vous le savez, a longtemps été la chasse gardée de l'ex-région Picardie, comme quoi le temps fait son œuvre et c'est tant mieux.

La convention présente dans cette délibération, que le Président doit être autorisé à signer, serait conclue pour une durée de trois saisons artistiques et prendrait fin au terme de la saison 2025-2026. C'est donc une première vague expérimentale. A noter que pour chaque saison, une demande de subvention devra être adressée à Amiens Métropole par la Comédie de Picardie.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - DISPOSITIF RE[PAIR]S 2023/24. SUBVENTION AUX LAUREATS.

M. SAVREUX : On va reparler du dispositif Re[PAIR]s que vous connaissez puisque nous l'avons lancé il y a maintenant deux ans. Il s'agit d'un dispositif d'aide à la jeune création qui cible les artistes en début de parcours professionnel et en phase de recherche ou de création dans des disciplines comme le théâtre, la marionnette ou le théâtre d'objets.

Ce parcours dure 18 mois pendant lesquels sont mis à disposition de ces jeunes un accompagnement administratif, artistique et technique, mais aussi des ressources matérielles comme des espaces de travail, des plateaux ou encore un appui technique.

La première promotion a brillamment présenté ses projets cette année. Je vous propose donc d'accompagner trois nouveaux artistes pour la saison à venir, chacun à hauteur de 3 000 € :

- Fanchon GUILLEVIC de l'association Le Tas de Sable, pour son projet de tableaux performatifs et de création visuelle et sonore intitulé "petit musée des horreurs dites ordinaires".
- Cloé RANOU du collectif de Travers, pour le projet de théâtre d'objets et d'ombre intitulé "La rivière à l'envers".
- Julie FORTINI de la compagnie Les Rogers, pour son projet théâtral "1000 grammes".

M. GEST : Pas de problème sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - MAISON DU THEATRE. ACTUALISATION DES TARIFS ET DES QFI POUR LES ENTREES AUX SPECTACLES ET POUR LES INSCRIPTIONS AUX ATELIERS. CONDITIONS D'ACCES D'ENTREE LIBRE ET GRATUITE POUR LES ACTIONS SPECIFIQUES. TARIFS DE LA BUVETTE. SAISON 2023-2024.

M. SAVREUX : Je vous propose d'approuver, mes chers collègues, pour la saison culturelle 2023-2024, la nouvelle grille tarifaire détaillée de la Maison du Théâtre d'Amiens. Dans la délibération qui vous a été transmise, cette nouvelle grille tient compte à la fois de l'actualisation des tranches de quotient familial individuel et de l'optimisation souhaitée des tarifs.

M. GEST : Pas de problème non plus sur ce rapport ?

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - MUSEES D'AMIENS. AMIENS AVENIR JEUNES / ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE. CONVENTION DE PARTENARIAT.

M. SAVREUX : Il s'agit cette fois d'une convention de partenariat entre les musées d'Amiens et l'association Avenir Jeunes. Nous avons l'habitude de ces partenariats avec différentes structures

pour faciliter l'accès de la culture à ceux qui en sont le plus éloignés. Il s'agit donc ici de poursuivre la collaboration établie depuis plusieurs années par les musées d'Amiens pour favoriser l'accès des collections aux publics les plus éloignés de la culture.

Si vous en êtes d'accord, il s'agit d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec l'association Amiens Avenir Jeunes, et notamment son école de la deuxième chance du Grand Amiénois. Ce partenariat vise à favoriser non seulement l'insertion sociale, mais aussi l'accès et l'ouverture à la pratique culturelle et artistique des adolescents ou des jeunes adultes, qui se situent entre 16 et 25 ans, sans diplôme ni qualification.

Il convient par ailleurs d'autoriser la signature de cette convention par Monsieur le Président. Je vous propose également de l'autoriser à solliciter toute aide publique ou privée pouvant soutenir cette collaboration.

M. GEST : Des interventions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - CRR. COMPAGNIE LE TAS DE SABLE - CHES PANSES VERTES. ENSEIGNEMENT DES ARTS DE LA MARIONNETTE. ANNEES 2023-2026. CONVENTION.

MME DOURNEL-GARAT : Bonsoir mes chers collègues. Le point 36 concerne la convention qui liera le CRR et la Compagnie Le Tas de Sable - Ches Panses Vertes pour les années 2023-2026. La compagnie Le tas de sable - Ches Panses Vertes a été à l'initiative avec l'État, la Région et Amiens Métropole, de la création de la première option « Arts de la Marionnette » au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Amiens Métropole en 2007.

Dans le cadre du respect du cahier des charges lié au label de CRR et de l'agrément CPES "option marionnette", je vous propose de poursuivre cette action sur les trois nouvelles années scolaires et d'approuver le versement annuel d'une somme de 10 000 € à la compagnie.

Chaque année scolaire serait structurée selon 174 heures de travail autour de l'art de la marionnette, complétées de 19 heures de stage. Ces stages feront l'office d'un contrat précisant, entre autres, une aide financière de la collectivité à hauteur de 2 500 € par an.

En outre, la collectivité assurera la gestion des démarches administratives liées à l'inscription des élèves, à leur encadrement administratif et technique tout au long des années scolaires et à la communication liée à la formation.

Il convient d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec la Compagnie Le tas de Sable - Ches Panses Verte, porteur du projet, et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. GRILLE TARIFAIRE 2023-2024.

M. DUFLot : Comme le stipule l'article 51.1 du contrat de Délégation de Service Public confiant la conception, la construction, le financement, la gestion et l'exploitation du centre aquatique Aquapôle à la société CAP Samaro, il convient d'actualiser annuellement les tarifs en application du coefficient de révision K2.

Je vous propose donc d'approuver la nouvelle grille tarifaire annexée à la délibération qui vous a été transmise.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

MME BECKER : Le fonctionnement de la Délégation de Service Public du centre aquatique Aquapôle ne donne pas satisfaction. Sur le sujet précis de ce soir, nous vous confirmons que nous continuons de réclamer une tarification solidaire, comme cela existe ailleurs. Un avenant peut être passé pour modifier les conditions d'actualisation. Le tarif social est de 2,70 € au Coliseum, à comparer aux 6,20 € du tarif unique pour une entrée adulte. On se demande où cela va s'arrêter. Pour rappel, ce complexe aquatique existe grâce aux deniers publics investis pour sa création et son fonctionnement. C'est un équipement de proximité devant être accessible à toutes et tous, mais qui ne l'est pas, faute de personnel. Les mesures drastiques imposées l'été dernier avec des maîtres-chiens à l'entrée pour empêcher les moins de 16 ans non accompagnés d'accéder au centre aquatique témoignent d'un manque de moyens humains au quotidien. Il serait bon de prendre modèle sur le fonctionnement du Coliseum.

Par ailleurs, le choix de la gestion privée n'est pas une garantie de qualité du service, au contraire. Ce printemps a pointé le manque de surveillance et le manque d'hygiène du personnel dans l'espace aquatique. La hausse des tarifs enrichit certains sans moyens supplémentaires en contrepartie pour recruter des professionnels compétents et garantir les mesures d'hygiène. Nous voterons contre.

M. GEST : Je mets le rapport aux voix.

ADOPTE

Observations :

MM. PRADAT, VOULMINOT, Mme BECKER, MM. BARA, DÉCAVÉ, Mmes DESBUREAUX (pouvoir à M. BARA), DELATTRE (pouvoir à M. DÉCAVÉ), M. BAÏS ont voté contre.

38 - PONT-DE-METZ. ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DE LA SAFER HAUTS-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU.

M. MAQUET : La SAFER a exercé son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section AB n° 26J et n° 26K à Pont-de-Metz pour une superficie totale de 13 155 m².

Amiens Métropole avait fait part de son intérêt pour ces parcelles en raison de leur situation à proximité du périmètre rapproché du captage d'eau potable de Pont-de-Metz. Les terrains pourront ensuite faire l'objet d'une location qui devra garantir la protection du captage.

Je vous propose donc d'approuver l'acquisition auprès de la SAFER des parcelles moyennant le prix de 17 298,75 €.

La dépense totale à prévoir s'élève à 18 658 € environ, frais notariés et rémunération de la SAFER compris. Il est très intéressant, bien sûr, de protéger le point de captage. Il y a quatre gros points de captage autour d'Amiens, et c'est important d'acheter ces parcelles autour du point de captage.

M. GEST : Y a-t-il des questions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

39 - PARTENARIAT AVEC ATMO HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEES 2023-2024-2025. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : La communauté d'agglomération a inscrit la lutte contre la pollution de l'air dans sa compétence relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Un partenariat a été conclu avec ATMO Hauts-de-France le 15 mars 2021 pour les années 2021 à 2023 portant notamment sur la surveillance de la qualité de l'air, l'information de la collectivité et du public et le suivi des nuisances olfactives sur le territoire.

En raison de l'arrêt du programme « Odeurs », je vous propose d'abroger la convention en cours en la soldant à fin 2022 et d'approuver une nouvelle convention pour une durée de 3 ans. Celle-ci précise les missions de la collectivité et d'ATMO Hauts-de-France et définit les modalités de versement par Amiens Métropole d'une participation financière de 29 648 €.

Je vous propose également d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

A noter que cette subvention serait d'un montant identique en 2024 et 2025, sous réserve du vote des budgets annuels correspondants.

M. GEST : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - PREVENTION ET GESTION DES DECHETS. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC. ANNEES 2021/2022.

MME SAVARIEGO : Je vous signale que les rapports intégraux sont annexés à la présente délibération, ils sont très riches d'informations et de renseignements sur la prévention et la gestion des déchets sur le territoire d'Amiens Métropole.

Conformément à la législation en la matière, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, concernant les exercices 2021 et 2022 vous est communiqué. Il rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il expose également les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Ces deux exercices sont marqués par les périodes post-Covid 19 avec une reprise de l'activité économique mais également la reprise des activités de collecte des encombrants via la prise de rendez-vous en ligne ou par téléphone auprès d'un agent. Ce sont également des années impactées par la guerre en Ukraine et la crise économique qui s'ensuit, avec de fortes augmentations des coûts de la fourniture et des prestations de service.

Les déchèteries Sud et Nord ont été rouvertes suite à d'importants travaux de modernisation et la nouvelle déchèterie Ouest a également été inaugurée en 2021.

Je vous propose d'adopter ce rapport annuel qui sera mis à la disposition du public.

M. GEST : Des questions ?

M. DESCHAMPS : J'ai fait beaucoup d'éloges tout à l'heure sur un autre sujet, je vais peut-être en faire un peu moins sur ce sujet du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. Le prix a augmenté et la qualité du service public a baissé. C'est ce qui remonte de l'avis quasi-général des personnes que nous rencontrons et qui ont du mal à comprendre quelles sont les améliorations faites sur la gestion des déchets depuis quelques années, avec pourtant une augmentation de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur leur taxe foncière. Ce rapport est passionnant à lire, il fait 44 pages, nous l'avons lu avec une grande attention.

Ce budget, vous l'avez dit, est déficitaire cette année, même si on parle ici de 2021 et 2022, mais on parle toujours avec deux ou trois années de retard sur les rapports. Finalement, depuis 2021, cela n'a guère évolué. Il y a deux choses à distinguer. Nous avons les agents de la métropole en charge du ramassage des ordures ménagères, et il y a une délégation de service public confiée à des entreprises, et c'est bien souvent sur cet aspect de collecte que les Amiénois ne sont pas satisfaits, collecte des points d'apport volontaire, du papier, du carton et du verre, notamment, puisqu'il est constaté que bien trop souvent les containers des points d'apport ne sont pas vidés par le prestataire, ce qui engendre des dépôts sauvages à côté par les Amiénois qui sont dans la grande majorité du temps des hommes et des femmes tout à fait empreints de civisme, et qui lorsqu'ils apportent leurs cartons, leur verre, se trouvent confrontés à des bacs pleins. Je n'ai plus en mémoire la page où c'est noté, mais le rapport stipule un nombre de passages pour ramasser ces containers en fonction de la demande. Il n'est pas indiqué une fois, deux fois ou trois fois par semaine, comme cela peut être écrit pour d'autres prestations. C'est très vague, très flou.

Je pense qu'un recadrage important est à faire, je ne veux pas incriminer la société, mais en tout cas le cahier des charges est sans doute à revoir. Vous nous avez annoncé une remise en question de ce sujet dès février, qui me semble des plus urgents puisqu'il n'est plus tolérable que ce budget annuel soit déficitaire, alors que des entreprises privées arrivent à vivre des déchets. La Métropole devrait arriver à dégager de forts bénéfices, elle n'y arrive pas, et en plus, le service rendu et l'impact que cela a sur le bien-être, le bien vivre, la vision que l'on peut avoir aux alentours de ces points d'apport volontaire, ne sont pas bons. C'est le premier point sur lequel je voulais vous alerter.

L'autre point concerne la collecte des cartons. En centre-ville notamment, la collecte des cartons, qui font partie de l'activité des commerçants de la zone piétonne d'Amiens, est confiée à une association... on dévie peut-être un peu du sujet, mais on est quand même dans la collecte des déchets. On constate là encore que plus les années passent et plus une forme de laxisme s'est instaurée avec des horaires de passage pas du tout réguliers. Bien souvent les badauds viennent se promener en ville à 11h-11h 30, s'installent en terrasse à 12h-12h 30 et parfois, souvent, de plus en plus, les cartons ne sont pas encore enlevés. C'est un point auquel il me semble important de veiller.

Enfin, il y a deux ans, un test a été réalisé en centre-ville sur le tri sélectif, avec une société qui avait demandé à ce que la Ville d'Amiens lui serve de test. Vraisemblablement, ce test n'a pas été suivi d'effet puisque nous sommes toujours, en tout cas pour la commune d'Amiens, avec des poubelles publiques où il n'est pas possible de trier. Je voulais donc savoir ce qu'il en était sur ce point.

Dernier sujet, qui n'est pas évoqué dans le rapport, des pratiques existent dans certaines communes ou communautés d'agglomération sur le fini-parti. Qu'en est-il à Amiens Métropole ? Cette pratique du fini-parti existe-t-elle à Amiens Métropole ou sommes-nous pour nos agents dans un cadre horaire classique ? Merci pour ces précisions.

M. PRADAT : Nous avons également lu le rapport, nous en avons discuté en commission. Celui-ci concerne 2021-2022. Le point qui nous a le plus alertés est l'augmentation de 28% des dépôts sauvages, cela nous questionne et devrait vous questionner sur la politique que vous menez en matière de gestion des déchets. En début d'année 2023, vous annonciez par la presse vouloir fermer les déchetteries le dimanche, et notamment le dimanche après-midi, elles sont ouvertes le matin. Vous rétro pédalez quelques mois plus tard devant le mécontentement de la population et vous en ouvrez une le dimanche après-midi. Quand tout le monde fait des chantiers le week-end ou tond la pelouse le samedi, il n'est pas toujours facile de s'organiser. Vous annoncez aujourd'hui vouloir rendre payant le dépôt des déchets issus du bâtiment pour les professionnels, quand celui-ci était encore gratuit pour les entreprises résidentes de la Métropole jusqu'à ce jour. Renaud DESCHAMPS a insisté sur ce point et nous sommes d'accord avec les questions qui se posent par rapport aux délégataires de service pour les points d'apport volontaire, notamment pour la gestion du papier et du carton en constante augmentation, c'est endémique et il n'est pas simple de trouver des solutions, ou pour les déchets verts des communes métropolitaines éloignées des déchetteries, nous en avons également parlé en commission.

Au regard de tout cela et de votre politique, on a l'impression que nous n'avons pas fini de voir des déchets sauvages s'amonceler sur les bords des routes, aux abords des points d'apport volontaire. Pensez-vous vraiment que votre politique va améliorer la situation des déchets ? Ce d'autant plus que la Métropole doit faire face à nouveau défi, celui d'organiser le tri à la source des bio-déchets.

M. GEST : Mes chers collègues, vos observations concernent une politique que nous sommes en train de remettre totalement à plat. Et donc, je ne vais pas vous apporter des réponses aujourd'hui puisqu'à l'occasion d'une prochaine réunion de Conseil d'Amiens Métropole, un certain nombre de propositions seront faites touchant à l'organisation, aux problématiques que vous avez évoquées, par exemple le fait de trouver des déchets au pied des containers. Mais juste un bémol à ce sujet : les containers ne sont pas toujours pleins. Peut-être faut-il y ajouter des caméras. Nous avons également à revoir les contrats qui nous lient à un prestataire. L'ensemble de ces sujets va être abordé. Quant aux déchetteries, elles sont opérationnelles 11 demi-journées sur 14 par semaine, et elles répondent, hormis peut-être un peu sur la déchetterie Sud, aux besoins des habitants. Aujourd'hui, une est ouverte le dimanche après-midi qui monte progressivement en puissance. De surcroît, c'est la plus pratique d'accès en ce qui concerne la gestion des déchets, c'est-à-dire celle permettant de déposer ses déchets le plus facilement. Le reste fera l'objet d'un ensemble de propositions. Je crois que le mieux pour traiter les sujets que vous venez l'un et l'autre d'évoquer est d'en parler lorsque l'ensemble des propositions sera mis sur la table pour l'année 2024.

Est-ce que nous devons prendre acte du rapport ou devons-nous le voter ?

M. DESCHAMPS : Est-ce qu'il ne s'agit pas plutôt de prendre acte du fait que vous nous l'avez présenté ?

M. GEST : Nous devons voter.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

MM. PRADAT, VOULMINOT, Mme BECKER, MM. BARA, DÉCAVÉ, Mmes DESBUREAUX (pouvoir M. BARA), DELATTRE (pouvoir à M. DÉCAVÉ), MM. BAÏS, DESCHAMPS, Mme BELLINA se sont abstenus.

41 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS REGIONAL DESTINATION FRANCE POUR RENFORCER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DES TERRITOIRES. ANNEE 2023.

M. DECLE : Il s'agit de candidater à un appel à projets de la préfecture de la région Hauts-de-France, qui vise à soutenir les projets portés par les collectivités territoriales pour développer des offres touristiques, culturelles et patrimoniales spectaculaires et différenciantes. Nous aimerions donc candidater à cet appel à projets parce que nous aimerions développer le principe des "Escape games", pas forcément au sens strict des "Escape games" où l'on est enfermé dans une pièce et où l'on a une heure pour sortir, mais au sens large, c'est-à-dire des offres ludiques pour découvrir ou redécouvrir le patrimoine d'Amiens. Je donne un exemple. Vous avez un petit coffret, vous commencez à l'Office de tourisme, il y a un trésor à l'intérieur, et pour trouver ce trésor et donc retrouver la clé qui ouvre le coffret, il faut se rendre à la cathédrale où se trouve un premier indice. Une fois l'indice trouvé, vous allez au musée de Picardie puis au zoo, etc. Et donc par ce biais d'offre ludique que nous développerions, nous inviterions les Amiénois et les touristes à découvrir ou à redécouvrir notre patrimoine.

Ce serait sur le thème de Jules Verne. La dépense prévisionnelle est de 60 000 € pour une recette attendue de 30 000 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. MODIFICATION DU TRACE DES SENTIERS DE GRANDE RANDONNEE GR 124 ET GR 800.

M. DECLE : Il s'agit de corriger une anomalie puisque deux chemins de randonnée très connus traversent la Somme, le GR 12 et le GR 800. Ils traversent la Somme, mais ne traversent pas Amiens, et nous avons donc vu avec la Fédération locale pour que cette erreur soit corrigée. Si vous en êtes d'accord, le GR 124, qui relie la vallée du Thérain à la vallée de la Canche, passerait désormais par Amiens, notamment du chemin du Malaquis jusqu'au chemin de Cottenchy en passant par le parc Saint-Pierre, la rue Saint-Leu, la place Notre-Dame, ou encore la place René Goblet. Et le GR 800 qui relie déjà Saint-Valéry à Fresnoy-le-Grand, passerait également par Amiens, notamment par le chemin du Halage, le boulevard du Jardin des Plantes, la place Notre-Dame, la place du Don, ou encore le quai Belu.

M. GEST : Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - PLATEFORME MULTI-SERVICES. AVENANT. ACTUALISATION DES COUTS HORAIRES ENVIRONNES PAR CATEGORIES D'AGENTS ET AJOUT DE LA FOURNITURE DE PLANTES.

M. GEST : Le conseil métropolitain a approuvé en juillet 2017 la mise en place de la plateforme Multiservices afin que les communes de l'agglomération puissent bénéficier d'une aide technique pour l'entretien et la modernisation des espaces publics communaux.

Un avenant n° 1 à la convention, permettant d'intégrer la mutualisation du personnel administratif, en mettant à disposition des adjoints administratifs, des rédacteurs et des attachés, a été approuvé par une délibération du 1^{er} juillet 2021.

Je vous propose d'approuver l'avenant n° 2 visant à actualiser les coûts horaires environnés par catégories d'agents. Ces coûts n'ont pas été revus depuis 2017 et doivent être mis à jour en tenant compte des évolutions récentes liées à l'augmentation du point d'indice, du SMIC et des charges. Cet avenant n° 2 acte également la mise à disposition auprès des communes d'un catalogue de fourniture de plantes leur permettant de faire part de leurs commandes au service.

Je vous propose de m'autoriser à signer cet avenant n° 2.

Y a-t-il des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Il reste une question orale du groupe Amiens c'est l'tien. Je ne sais pas qui la présente. Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Merci, Monsieur le Président. C'est une question orale au sujet de l'avenir de l'entreprise METabolic Explorer.

« L'entreprise METabolic Explorer (Metex), installée sur la Zone industrielle Nord, qui produit de la lysine, un acide aminé utilisé pour l'alimentation animale et la production pharmaceutique, se trouve dans une mauvaise passe.

Les raisons de ses difficultés sont multiples :

- *Flambée des prix de l'énergie.*
- *Hausse du cours du sucre, conséquence de la suppression des quotas sucriers européens.*
- *Baisse de la demande, du fait des épisodes de grippe aviaire et de la restructuration de la filière porcine en Europe.*
- *Concurrence déloyale de la Chine qui exporte massivement ses acides aminés en Europe.*

Ces difficultés dépassent le cas de Metex. L'entreprise est l'une des seules, si ce n'est la seule, à produire de la lysine en Europe. « La perte de souveraineté de l'Europe sur cette molécule pourrait avoir des conséquences économiques et stratégiques réelles », a d'ailleurs reconnu le ministère de l'Économie.

Elle aura également des conséquences environnementales. D'après l'ADEME, les acides aminés produits en Chine à partir du maïs génèrent cinq fois plus de CO₂ que ceux produits en France avec de la betterave. Le site d'Amiens est approvisionné, pour l'essentiel, de cultures locales. La production est réalisée par fermentation, une alternative écologique aux ingrédients issus de la pétrochimie.

L'année dernière, l'État a déployé des aides conséquentes (prise en charge d'une partie des hausses des factures d'électricité et de gaz, prêts garantis, entrée au capital via BPI France...) afin de soutenir l'entreprise. Malgré tout, Metex peine à sortir la tête de l'eau.

Avez-vous des informations à nous communiquer afin de nous rassurer sur le devenir de cette entreprise ? Que font l'État, la Région et la Métropole d'Amiens pour garantir son avenir ?

Le cas de Metex semble illustrer la limite des aides aux entreprises pour assurer leur pérennité et la sauvegarde de l'emploi lorsque celles-ci font face à un marché financiarisé et à une concurrence

féroce. Peut-être plus que des aides économiques, c'est un changement des règles qu'il faudrait opérer afin de permettre aux entreprises qui participent à la ré-industrialisation et à la relocalisation de l'économie de se développer. » Je vous remercie.

M. GEST : Je passe la parole à Marc FOUCAULT pour la réponse.

M. FOUCAULT : Merci beaucoup. Il y avait déjà beaucoup d'informations dans la question. Les organisations syndicales et la Direction de Metex jouent tout à fait la transparence sur une situation difficile, qui ne date d'ailleurs pas d'hier ni d'avant-hier. Cette situation n'a rien à voir, heureusement, avec ce que peuvent subir, en bien ou en mal, aujourd'hui les autres entreprises d'Amiens. Comme cela a été dit, il y a presque une quadruple peine pour Metex aujourd'hui. Ils sont un des très gros consommateurs d'énergie. La question de la concurrence n'est pas nouvelle, mais eux, c'est le marché chinois, dont on ne peut pas dire qu'il s'agit d'une concurrence d'égal à égal, si on compare aux pneumatiques où l'on a des Japonais, des Américains, des Français, ce n'est pas la même concurrence qu'avec les Chinois. C'est donc très compliqué. Et l'énorme particularité, c'est la question du sucre, que je connaissais mal mais que j'ai appris à connaître avec Metex, qui est un énorme consommateur de sucre sur un marché que nous connaissons bien en Hauts-de-France et en Picardie, mais qui s'est profondément transformé. Pour eux, l'énergie, ce n'est rien à côté du problème du sucre, puisque les prix ont triplé en quatre ans. Metex est, je crois, le plus gros consommateur industriel français de sucre, ce que nous avons appris lors de notre dernière visite.

Donc le sucre, l'énergie, la concurrence chinoise. Et un quatrième point qui est le cheptel des volailles avec l'épizootie H5N1 en 2021-2022 alors que les volaillers sont un des plus gros marchés de Metex dans la vente de protéines animales. Cela représente donc beaucoup de nuages et pas beaucoup de ciel bleu, hormis la solidarité des gens sur le terrain, j'y reviendrai tout à l'heure. Vous l'avez dit, ce n'est pas nouveau. Déjà dès la reprise d'Ajinomoto par Metex, ou plutôt la cession du site par les Japonais d'Ajinomoto à Metex pour pas beaucoup d'argent, ce qui montrait bien aussi que l'entreprise serait difficile à redresser... les Japonais ont quasiment laissé le site à la casse. Donc derrière, ce n'était pas commode, et il fallait avoir un peu de chance, un peu de ciel dégagé, mais malheureusement il n'y a eu que des nuages pour Metex.

Dès fin 2022, ils ont donc été étranglés. Il y a eu un premier appel au marché, l'Etat est tout de suite monté au créneau avec la Région, le Comité interministériel aux Restructurations de l'industrie, vieil outil de l'Etat appelé le CIRI, qui existe depuis une quarantaine d'années. Et 75 millions d'Euros de trésorerie ont pu être injectés sur Metex. Malheureusement, les nuages n'ont pas bougé, et se posent à nouveau des questions de trésorerie pour Metex.

Pour moi, il y a deux bonnes nouvelles au milieu des nuages. La première, c'est qu'il y a aujourd'hui des enjeux cruciaux de souveraineté nationale, et la lysine fait partie de la souveraineté nationale, on n'a pas un pays qui veut abandonner la lysine, il n'est pas concevable que seule la Chine fabrique de la lysine dans le monde d'aujourd'hui en Europe, et encore moins en France. Notre chance potentielle, et cela s'est vérifié fin 2022 et cela se vérifie encore au fil des interventions du gouvernement et des pouvoirs publics sur le sujet, y compris de la Métropole et de la région, est que l'on ne peut pas se permettre de ne plus avoir de producteur de lysine en France. Et puis les quatre points que j'indiquais ne sont pas tous de même nature en termes de temporalité. Sur la question des volailles, sur la question de l'énergie, sur la question du sucre aussi sans doute peut-on faire quelque chose car il y a des problèmes compliqués de taxes qui pèsent très lourd sur Metex. Il n'y a que sur la concurrence chinoise que l'on ne pèse pas beaucoup, mais sur les trois autres points, on peut faire quelque chose. C'est ce qui est regardé en ce moment. Il faut évidemment agir sur la trésorerie tant que les nuages n'ont pas bougé.

Et le second aspect positif est qu'à chaque fois qu'avec le Président nous allons sur le site ou que nous rencontrons les dirigeants et les salariés, nous ressentons une très forte solidarité. Les salariés comprennent la situation, ils connaissent les quatre points. Cela travaille dur côté dirigeants, côté salariés, il y a beaucoup de solidarité avec les pouvoirs publics, avec Amiens Métropole, et je pense que c'est extrêmement important pour sortir une entreprise des difficultés. Ce sera le combat des mois à venir.

M. GEST : Merci pour ces explications extrêmement claires. Evidemment, nous veillons sur cette entreprise qui pèse dans l'environnement local.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous donne rendez-vous le 14 décembre et je lève la séance.

La séance est levée à 20 heures 01.

Le Secrétaire de séance



Thomas LHERMITTE

Le Président de séance



Alain GEST